



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNLE

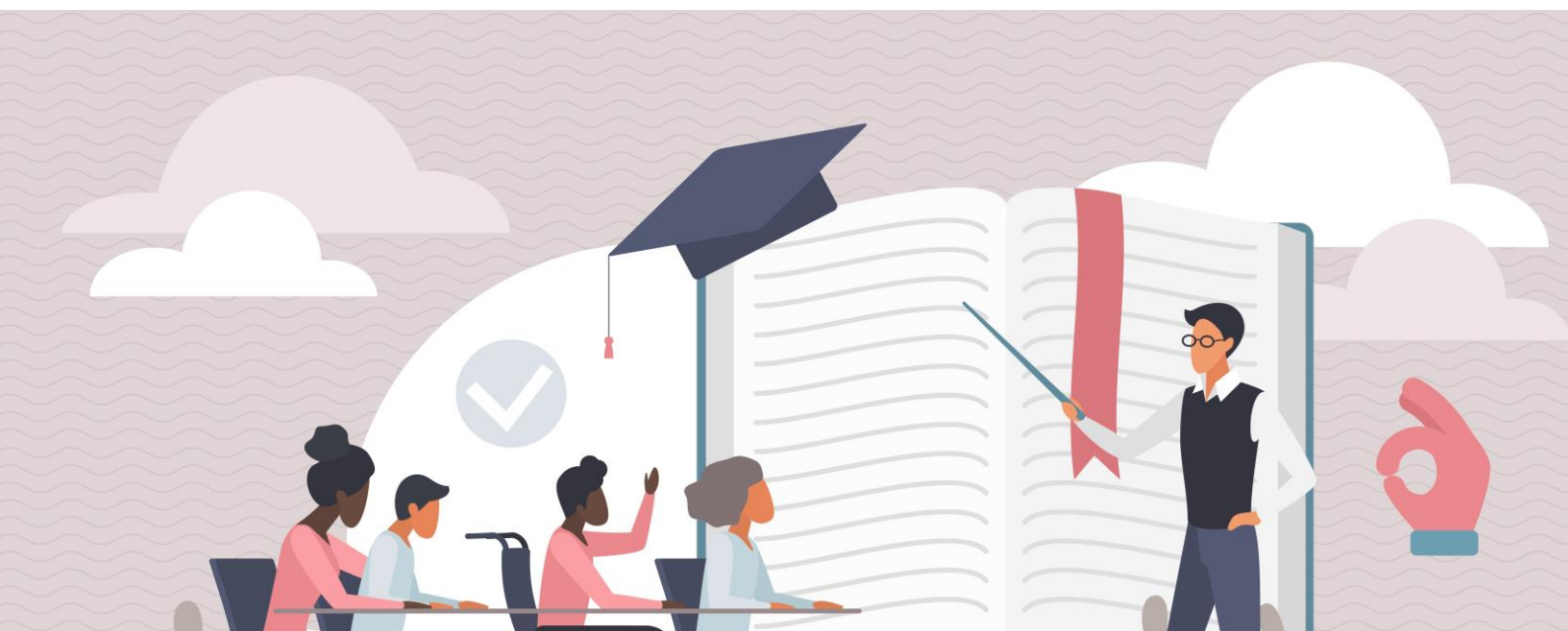
Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Avis

Égalité des chances

Vers un système éducatif plus vertueux pour renforcer l'égalité des chances des plus modestes

Groupe de travail du CNLE



Juin 2022

Avis du CNLE sur l'égalité des chances

Vers un système éducatif plus vertueux pour renforcer l'égalité des chances
des plus modestes

24 recommandations, pour alerter le Gouvernement et les responsables
publics sur les actions qui contribuent à l'égalité des chances



Présidence du groupe de travail : Delphine BONJOUR et Lucienne SOULIER

Rapporteuses : Coralie DECLE et Sonia BENMAA



Fiona LAZAAR
Présidente du CNLE

La lutte contre le déterminisme social était l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018.

Malgré de nombreuses actions et expérimentations mises en place pour corriger les « effets de la pauvreté », force est de constater que les inégalités perdurent et tendent à se creuser, notamment à la faveur des différentes crises traversées.

J'ai donc saisi le CNLE sur cette question et proposé la création d'un groupe de travail sur l'égalité des chances, afin de faire des recommandations au Gouvernement en la matière. Le périmètre couvert par ce que l'on désigne « égalité des chances » est ample, ce qui a amené le groupe de travail à opérer des choix et à retenir les quatre axes de travail suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants ;
- Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous dès le plus jeune âge ;
- Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir pour chaque jeune ;
- Assurer une égalité éducative sur tout le territoire.

Au-delà des pistes d'amélioration et des solutions évoquées dans cet avis, sa richesse tient aussi à la méthodologie adoptée par le groupe de travail. L'avis a été co-construit par des représentants de chaque collègue du CNLE : représentants syndicaux, personnes concernées, associations, universitaires, représentants de l'administration centrale et locale qui se sont fortement impliqués dans les sujets traités pendant plusieurs mois. La présidence du groupe a été partagée entre une personne concernée et une personne d'une association et le comité de rédaction comportait pour moitié des personnes concernées.

Par cet avis, le CNLE souhaite alerter les pouvoirs publics sur certains angles morts des politiques d'éducation, de santé, de solidarité en faveur des plus précaires. Cet avis se veut constructif et collaboratif c'est pourquoi ses 24 recommandations se basent sur des travaux associatifs, universitaires et institutionnels et reprennent des préconisations partagées avec d'autres instances.

I - Introduction.....	P. 4
II - Liste des recommandations.....	P. 7
III - Recommandations.....	P. 9
▶ 1 - Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants.....	P. 9
● 1.1 - Vivre dans des logements dignes	p. 9
● 1.2 - Pouvoir vivre de son travail ou à défaut d'un revenu minimum digne	p. 10
● 1.3 - Accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances	p. 12
● 1.4 - Garantir l'accès aux soins pour tous	p. 13
● 1.5 - Rendre le numérique facilitateur de l'accès aux droits	p. 14
▶ 2 - Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous dès le plus jeune âge	P. 16
● 2.1 - Améliorer les réponses apportées aux difficultés et aux troubles d'apprentissage	p. 17
● 2.2 - Garantir l'accès aux soins et la continuité du suivi de santé des enfants et des jeunes	p. 21
● 2.3 - Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, leur faire une place dans le parcours scolaire de leurs enfants	p. 23
▶ 3 - Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir pour chaque jeune...	P. 25
● 3.1 - Mieux lutter contre le décrochage scolaire	p. 25
● 3.2 - Améliorer l'égalité vers l'orientation	p. 27
● 3.3 - Assurer la prise en charge effective des mineurs non accompagnés (MNA)	p. 29
▶ 4 - Assurer une égalité éducative sur tout le territoire.....	P. 32
● 4.1 - Réduire les inégalités territoriales en termes de services publics et d'équipements scolaires	p. 32
● 4.1.1 - L'impact des inégalités territoriales en matière de services publics	p. 32
● 4.1.2 - Les inégalités territoriales en termes de services publics et d'équipements contribuent à renforcer les inégalités sociales	p. 33
● 4.2 - Accentuer la vigilance sur certains territoires spécifiques	p. 36
IV - Conclusion.....	P. 39
V – Annexes.....	P. 40
> Ressources	p. 40
> Intervenants au sein du groupe « Egalité des chances »	p. 41
> Composition du groupe de travail « Egalité des chances »	p. 42
> Glossaire	p. 43

I – Introduction

Dans cet avis, l'égalité des chances est entendue comme « *la lutte contre les inégalités à la fois sociales et territoriales qui altèrent les chances des personnes en situation de pauvreté de sortir de cette situation, les assignant à la pauvreté et à une reproduction générationnelle* »¹.

Pour atteindre cette égalité des chances, chaque personne, et en particulier les plus en précarité, doit avoir accès, sans discriminations, aux soins qui lui sont nécessaires, aux droits existants, à des conditions de logement dignes, à un emploi de qualité, afin de lui permettre de sortir de la pauvreté. Mais c'est sans doute dans la perspective intergénérationnelle que ce concept prend tout son sens : les enfants vivant dans des foyers en situation de pauvreté doivent avoir des conditions de vie convenables et les mêmes chances de réussir, notamment scolairement, pour éviter la reproduction de la pauvreté d'une génération à l'autre.

Or ce n'est pas le cas actuellement : selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il faudrait en France six générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste – les 10 % les plus pauvres – atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des États de l'OCDE. Agir dès le plus jeune âge est donc la condition indispensable pour lutter contre ces inégalités de destin.

Pour favoriser la mobilité sociale, l'OCDE identifie plusieurs axes d'intervention des politiques publiques. Ils visent d'une part à sécuriser les individus par rapport aux risques de la vie grâce à une protection sociale assise sur un système redistributif et à développer l'offre d'emplois de qualité permettant d'avoir des conditions dignes d'existence, mais aussi à mettre en œuvre des politiques familiales de soutien aux parents et à investir dans l'éducation dès le plus jeune âge et tout au long du parcours scolaire, jusqu'à la fin du cursus de formation qu'il soit professionnel ou universitaire. Beaucoup de ces sujets avaient été traités dans le rapport "Grande pauvreté et réussite scolaire"² de Jean-Paul Delahaye de l'Inspection générale de l'éducation nationale de mai 2015.

Le groupe de travail (GT) a fait le choix, à la demande en particulier des membres du 5^e collège du CNLE, de se concentrer sur **l'enjeu des apprentissages et de l'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre du milieu scolaire**. Il propose des recommandations pour lutter contre les inégalités constatées dès le premier âge et tout au long de la scolarité, en matière d'acquisition des apprentissages, d'accès aux soins ou dans le suivi du parcours de santé des enfants et des jeunes. Le groupe de travail a dû opérer des choix pour fixer son périmètre, la question du handicap, bien qu'importante, n'a pas pu faire l'objet de séance dédiée.

Même en se restreignant à cet objectif, les éléments à prendre en considération sont très nombreux et le groupe de travail a auditionné des intervenants dans des domaines très divers, dont la liste se trouve en annexe.

Il s'est aussi référé à des travaux qui gardent toute leur pertinence comme : le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire », de Jean-Paul Delahaye de l'Inspection générale de l'éducation nationale, de mai 2015, le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Pour une école de la réussite pour tous » ou encore celui du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) de 2021, et

¹ [Note de cadrage](#) du groupe de travail "égalité des chances" Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

² [Rapport "Grande pauvreté et réussite scolaire"](#) de l'Inspection générale de l'éducation nationale de Jean-Paul Delahaye, mai 2015.

dont on peut se demander pourquoi leurs préconisations n'ont pas davantage été prises en compte et mises en application. »

Le contexte familial et social dans lequel vit l'enfant est essentiel, car les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant et beaucoup se battent pour assumer leur rôle, en dépit des difficultés avec beaucoup de dignité, de ténacité et d'intelligence.

Il est donc important d'assurer aux parents des conditions de vie dignes, grâce à un emploi de qualité, un logement adéquat, un accès aux soins et à l'ensemble des droits, pour qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle éducatif. Le groupe de travail a fait le choix de le rappeler, sans toutefois aller plus loin dans le présent avis, étant donné que ces questions sont abordées dans les avis des autres groupes de travail du CNLE -accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et logement.

Le groupe de travail a aussi relevé l'impact des inégalités territoriales et celles dans le domaine du numérique. Le fait que l'accès aux droits et l'offre en services publics soient inégaux selon les territoires et que les territoires les plus pauvres apparaissent également les moins bien dotés renforce les difficultés des ménages populaires qui y résident. La dématérialisation croissante des démarches administratives couplées à la fracture numérique et ses effets délétères sont connus et documentés par les associations de lutte contre la pauvreté, mais également par le Défenseur des droits dont le rapport "Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics"³ soulignait en janvier de 2019 le "risque de recul de l'accès aux droits et d'exclusion pour nombre d'usagers et usagères". **Les préconisations qui seront faites dans l'avis intégreront donc les disparités territoriales et la fracture numérique** qui sont des éléments cruciaux pour l'égalité des chances. Cette situation a pris une dimension supplémentaire lors de la crise sanitaire.

Ce choix d'approfondir les inégalités liées à l'éducation dans le cadre de la scolarité ou de la formation des enfants et des jeunes s'appuie sur les nombreux travaux de recherche et les observations des acteurs et intervenants de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui ont montré le poids de la scolarité dans la reproduction sociale.

"Le premier facteur d'explication de cette reproduction de la richesse et de la pauvreté est le niveau éducatif que l'on a reçu. D'autres facteurs tels que l'âge, le sexe ou l'ascendant migratoire pèsent peu par rapport à l'éducation. L'influence de l'origine sociale sur les chances de devenir riche ou pauvre passe pour moitié par le niveau d'éducation qu'on a reçu. Le niveau de réussite en primaire prédit assez finement les chances d'un élève d'accéder au baccalauréat. La recherche en éducation nous enseigne également que l'enseignant et l'établissement ont une influence sur les progrès réalisés par l'enfant. Ces dernières années, le pourcentage d'élèves quittant le système scolaire sans diplôme a beaucoup baissé. Il s'établit actuellement à 11 %, mais double lorsque les parents des enfants n'ont eux-mêmes aucun diplôme." Marie DURU-BELLAT, sociologue

Les panels d'élèves suivis dès leur entrée en 6^{ème} par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) ont montré depuis longtemps l'ampleur des inégalités sociales, selon la profession des parents ou de leurs diplômes. Le panel d'élèves entrés au collège en 2007 est le premier à montrer les écarts selon le revenu des parents: 30 % des enfants dans un ménage ayant peu de revenu⁴ (moins de 1160 euros par mois), accèdent au baccalauréat général et technologique contre 90 % des enfants vivant dans un ménage aisé (plus de 5 000 euros par mois). Les écarts de compétences à l'entrée du collège, en français et en mathématiques, sont déjà très élevés et expliquent une grande part des différences ultérieures, montrant la nécessité d'agir très tôt.⁵

³ Rapport du Défenseur des droits "Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics" 2019.

⁴ Barhouni M., Caille J.-P., 2020, « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés », Education & formations, n°101.

⁵Idem.

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée par le Gouvernement en 2018, avait comme premier de ses 5 engagements : assurer une meilleure égalité des chances des enfants et des jeunes. De nombreuses mesures concernaient la petite enfance, mais également la formation des professionnels de l'enfance ou celle des jeunes, comme l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. La lutte contre le décrochage scolaire, le développement des modes de garde et de soutien à la parentalité, le soutien des collectivités dans les 60 quartiers prioritaires avec deux adultes par classe ou encore le renforcement des missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé scolaire, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans faisaient aussi partie du plan 2018-2022.

Ces mesures vont dans le bon sens même si elles n'ont pas été jugées suffisantes par de nombreux acteurs, notamment en termes d'ambitions et de moyens mis en œuvre- quant aux conditions d'accueil du jeune enfant, par exemple, alors même que les enjeux de mixité sociale appellent à investir davantage dans les ressources humaines et le travail en équipe pluri professionnelle.

En effet, d'après le rapport 2021⁶ du comité d'évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'avancée dans la mise en application des mesures est inégale, voire pour certaines d'entre elles, abandonnées.

Cet avis a donc pour objet d'alerter le Gouvernement et les responsables publics sur les points qui contribuent à l'égalité des chances. Il invite à aller plus loin dans la mise en œuvre des politiques publiques dès le plus jeune âge afin de réduire ces inégalités et leur reproduction.

⁶ [Evaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#) - Rapport 2021 France Stratégie.

II – Liste des recommandations

Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants

1: Assurer des conditions de logement dignes pour les familles et le principe d'accueil inconditionnel (tel qu'il est appelé dans l'introduction de l'avis "logement" du CNLE).

Aucun enfant ne devrait vivre en hôtel ou en hébergement d'urgence plus de six mois.

2: Rendre effectives les promesses de la stratégie pauvreté concernant l'accueil des jeunes enfants: grâce à l'augmentation et à la diversification des modes de garde favorisant une mixité des enfants, au renforcement de la qualification des personnels de la petite enfance et à la mise en œuvre de conditions dignes d'exercice pour ces professionnels.

3: Renforcer les mesures d'accès à la culture, aux vacances et aux loisirs pour tous.

4: Renforcer les mesures visant à permettre l'accès aux soins des plus précaires.

5: Garantir un accès au numérique, devenu indispensable tant pour l'accès aux droits que dans l'éducation, en assurant un accès au matériel, à la connexion et une formation pour les parents concernés.

Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous, dès le plus jeune âge

6: Améliorer la formation initiale et renforcer la formation continue des enseignants sur les difficultés et les troubles dans l'acquisition des apprentissages des enfants et des jeunes des familles aux plus bas revenus.

7: Garantir qu'un diagnostic soit posé et une prise en charge de l'élève assurée en cas de difficulté ou de trouble de l'apprentissage dès le repérage par l'enseignant ou le parent.

8: Développer dans les quartiers défavorisés, des espaces favorisant l'expression dont le langage oral en grande section de maternelle voire dans les structures d'accueil du jeune enfant.

9: Améliorer la couverture territoriale en termes de médecins scolaires et augmenter le nombre de praticiens.

10: Faciliter l'accès aux soins des enfants issus de familles défavorisées.

11: Faciliter les échanges et le dialogue entre parents sur leurs pratiques éducatives, renforcer la collaboration entre parents, enseignants et professionnels de l'éducation.

Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir pour chaque jeune

12: Renforcer l'information sur les structures existantes pour lutter contre le décrochage scolaire.

13: Poursuivre les actions engagées et le développement des structures de retour en formation initiale ou de remobilisation, sur l'ensemble du territoire.

14: Améliorer l'information sur l'orientation des jeunes et des familles et assurer une meilleure coordination entre les dispositifs existants.

15: Mieux accompagner financièrement les jeunes dans leurs études.

16: Garantir le droit à un accompagnement et à la scolarisation des mineurs non-accompagnés (MNA).

Assurer une égalité éducative sur tout le territoire

17: Instaurer une « Cour d'équité territoriale » comme le propose le Programme 18 du Rapport Borloo de 2018 pour garantir un accès à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

18 : Veiller à l'équité des moyens alloués aux établissements scolaires sur tout le territoire.

19: Sanctuariser la part des bourses et fonds sociaux des établissements dans le budget du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

20: Poursuivre l'incitation à la mise en place de tarifs sociaux dans les cantines scolaires par un financement étatique si besoin. Pérenniser le financement de petits déjeuners gratuits pour le maximum d'élèves défavorisés.

21 : Promouvoir les logiques partenariales de connaissance mutuelle entre ministère de l'éducation nationale, enseignants, associations, et collectivités locales, et de meilleure répartition des tâches en fonction des réalités territoriales.

22: Promouvoir les initiatives locales en faveur de l'égalité des chances afin de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques dans le cadre éducatif.

23: Renforcer dans les établissements REP et REP + toutes les pédagogies innovantes.

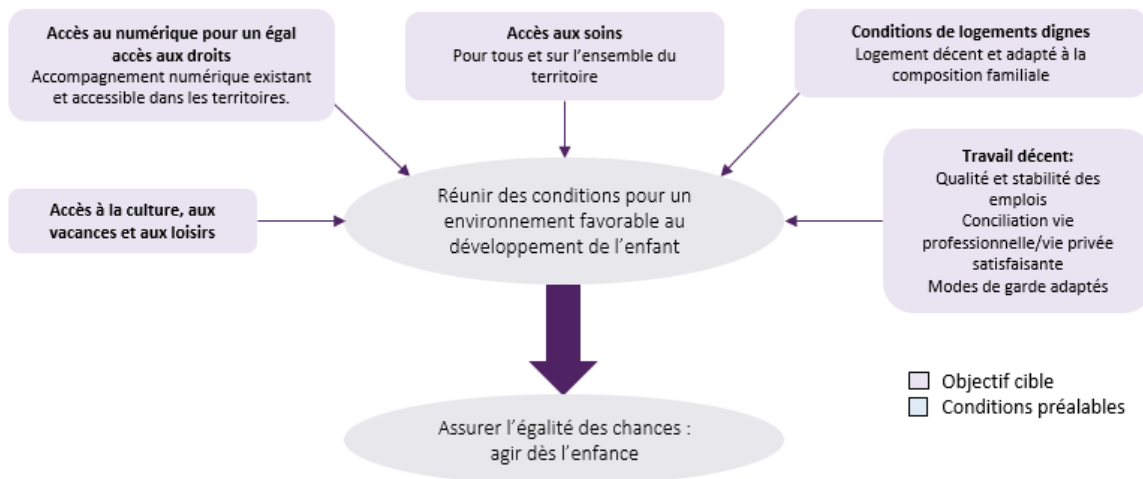
24: Les territoires de Mayotte et de Guyane doivent devenir des cibles prioritaires pour le ministère de l'Éducation nationale, avec des objectifs chiffrés.

III – Recommandations

1 - Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants

Le groupe de travail a souhaité tout d'abord réaffirmer l'importance de prendre en compte l'environnement familial et social de l'enfant car il impacte ses conditions de réussite.

L'importance de la prise en compte de l'environnement familial et social pour assurer l'égalité des chances



1.1 - Vivre dans des logements dignes

Un des groupes de travail dédiés du CNLE rappelle l'importance d'avoir un logement décent pour assurer le bien-être personnel, une bonne santé et de bonnes conditions d'apprentissage. En effet, les conditions de vie et de logement ont un lien fort avec la réussite scolaire, comme cela a été mis en avant dans le rapport "Mal-logement, mal-logés de l'ONPES"⁷⁸ :

"Déficit de concentration, difficultés dans l'apprentissage de la lecture et la réalisation des devoirs, capacité de mémorisation limitée et absentéisme sont autant d'effets négatifs induits par le surpeuplement et l'exposition au bruit qui risquent de compromettre la réussite scolaire des enfants qui y sont confrontés."

"Un élève vivant dans un logement surpeuplé a 1,4 fois plus de risque d'être en situation de retard scolaire qu'un élève vivant dans un logement adapté. La présence de nuisances sonores extérieures au logement multiplie cette probabilité par 1,3. "

Dans une étude sur l'hébergement à l'hôtel en Ile-de-France⁹, le Secours Catholique estimait à 30 000 le nombre de personnes, dont 15 000 enfants, vivant à l'hôtel. L'hôtel, hébergement d'urgence devient une solution pérenne et le ballotage récurrent d'hôtel en hôtel grève les chances d'insertion des familles qui le subissent et pénalisent gravement les enfants dans leur scolarité, sans même évoquer les conditions d'hygiène, la promiscuité ou les expulsions. En effet, entre novembre 2020 et octobre 2021, 1 330 lieux de vie informels, dont des bidonvilles, ont fait l'objet d'expulsions. L'enjeu de la scolarisation n'est pas du tout pris en compte, ce qui provoque de nombreuses interruptions dans le parcours des enfants.

⁷ [Rapport "Mal-logement, mal-logés"](#) 2017-2018-ONPES.

⁸ Idem

⁹ ["De l'hôtel au logement, c'est possible"](#) Enquête sur l'hébergement à l'hôtel en Ile-de-France.

Le cas des enfants dont les familles vivent en campements, à l'hôtel, en hébergement

Le Défenseur des droits dans son rapport de 2016 soulignait être régulièrement saisi pour refus d'inscription en école maternelle et primaire pour des enfants d'origine étrangère ou en très grande précarité sociale.

Le décret n° 2020-811 du 29 juin 2020¹⁰ précisant les pièces pouvant être demandées à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste prévue à l'article L.131-6 du code de l'éducation, a, semble-t-il, facilité l'inscription des enfants à l'école; toutefois, l'accès à la scolarisation reste difficile pour de nombreux enfants.

“C'est très difficile pour moi, car je suis dehors avec mon mari et mes trois enfants et ils sont très fatigués. Je cherche une place stable à Saint Denis, car c'est mieux pour moi. Mon mari et moi travaillons à Saint Denis et les enfants vont à l'école à Saint Denis aussi... Les hébergements proposés ne sont pas stables : soit quelques jours, quatre jours ou une semaine... Comme l'hôtel est loin de leur école, on doit réveiller les enfants à 5h du matin pour les conduire à l'école à 7h30 car ils commencent à 8h20.”¹¹

Bonne pratique | L'association ASKOLA en Seine-Saint-Denis assure une passerelle vers la scolarisation pour les enfants vivant en bidonville via des activités de médiation et d'éducation et notamment un “camion-école” qui permet d'amener l'école dans les territoires abritant des enfants éloignés de l'école.

Il doit être rappelé aux maires le cadre normatif dans lequel ils exercent leur compétence d'inscription des enfants à l'école du premier degré, et en particulier leur obligation de scolariser tous les enfants installés physiquement sur leur territoire, cette installation se prouvant par tout moyen, comme le suggère le Défenseur des droits. Cette responsabilité incombe au ministère de l'Intérieur, de l'Education nationale et aux associations d'élus locaux.

Le Défenseur des droits rappelle aux préfets leur obligation de se substituer aux maires qui refusent illégalement l'inscription d'enfants dans les écoles du premier degré (ils ne reconnaissent pas leur appartenance à la commune car leur famille habite dans des logements précaires) en application de l'article L.2122-34 du code général des collectivités territoriales.

→ **Recommandation 1** : Assurer des conditions de logement dignes pour les familles et le principe d'accueil inconditionnel (tel qu'il est appelé dans l'introduction de l'avis “logement” du CNLE).

➤ Proposition concrète : Aucun enfant ne devrait vivre en hôtel ou en hébergement d'urgence plus de six mois.

1.2 - Pouvoir vivre de son travail ou à défaut d'un revenu minimum digne

Sur ce sujet, le groupe de travail souscrit aux propositions de l'avis du groupe « accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » notamment la proposition 10 « revaloriser les minimas sociaux »¹². Il a souhaité le compléter sur les conditions de la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Pour mémoire cette recommandation préconise de: **Renforcer les moyens destinés à la lutte contre la pauvreté, à travers notamment la revalorisation des minima sociaux (considérés en comparaison avec les salaires) dans l'esprit d'atteindre les conditions d'existence convenables mentionnées dans la constitution française.**

¹⁰ [Décret n°2020-811 du 29 juin 2020](#)

¹² https://cnle.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_du_groupe_de_travail_accompagnement.pdf

Dans son rapport du 30 mars 2021¹³, le Haut conseil de la famille, l'enfance et l'âge (HCFEA) fait des préconisations pour faciliter le maintien dans l'emploi, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et renforcer l'égalité entre femmes et hommes.

Ainsi, l'accès à l'emploi et le maintien d'une activité professionnelle après la naissance d'un ou plusieurs enfants sont, pour les mères, des conditions essentielles pour sortir de la pauvreté, mais aussi pour assurer l'égalité avec leur conjoint en termes de statut. C'est pourquoi les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage doivent inclure la prise en compte des contraintes familiales, à la fois en termes d'horaires de travail, de possibilités de temps partiel choisi, de congés parentaux ou de garde d'enfants.

Parce qu'il favorise le développement complet de l'enfant et l'apprentissage du langage, l'accueil dans les crèches ou par les assistantes maternelles est un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale. Or, malgré le fait que ces priorités sont inscrites dans la stratégie pauvreté, aujourd'hui, les enfants en situation de pauvreté ont un accès beaucoup trop limité à ces modes d'accueil, individuels et collectifs. Par ailleurs, l'absence de souplesse des modes de garde peut être, pour les personnes en recherche d'emploi, un frein à leur réinsertion (acceptation de formations ou de contrats courts).

→ **Recommandation 2 : Rendre effectifs les objectifs de la stratégie pauvreté concernant l'accueil des jeunes enfants.**

- Pour ce faire, le CNLE préconise une augmentation et une diversification des modes de garde favorisant une mixité des enfants, un renforcement de la qualification des personnels de la petite enfance et la mise en œuvre de conditions dignes d'exercice pour ces professionnels.

Nos propositions font écho aux propositions émanant du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) dans son rapport du 30 mars 2021¹⁴ :

- Viser l'harmonisation des restes à charge en fonction des types de modes d'accueil et une meilleure solvabilisation des familles en cas de recours à l'accueil individuel sur une longue durée, ce qui suppose notamment de revoir les modalités de calcul et le barème du complément libre choix du mode de garde (CMG), notamment pour les ménages les plus modestes, pour mieux tenir compte du reste à vivre.
- Prendre des mesures adaptées pour répondre aux besoins d'accueil occasionnel puis pérenne des demandeuses d'emploi, pour qui disposer d'une solution en termes de modes de garde est une condition indispensable pour pouvoir retrouver un emploi et bénéficier à l'occasion de moments de répit; les besoins d'accueil en particulier au moment d'une formation doivent couvrir l'entièreté des besoins y compris le temps de l'examen qui fait suite à la formation.
- Mettre en place des offres correspondant mieux aux besoins des parents ayant des horaires atypiques, ceux-ci ayant tendance à se développer, notamment dans les activités de service peu qualifiées.

¹³ [Rapport du HCFEA](#) du 30 mars 2021.

¹⁴ Rapport du HCFEA du 30 mars 2021 https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/synthe_se_et_propositions.pdf.

1.3 - Accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances

Le préambule de la Constitution de 1946 garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture, et la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 proclame « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs... Il constitue donc un objectif national ». Les droits culturels sont également présents dans l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Un quart des enfants ne partent pas en vacances. C'est le cas pour 5 % des enfants de cadres supérieurs contre 34 % des enfants d'ouvriers et 50 % des enfants des familles les plus modestes.¹⁵

Les vacances et les loisirs sont des facteurs de bien-être, d'inclusion sociale et d'accès à la citoyenneté à tous les âges de la vie. Ils permettent de mieux vivre au quotidien, de se sentir acteur de sa vie et en meilleure santé. Cette césure impulse des dynamiques de projet, de réinsertion et permet de lever de nombreux freins rencontrés par les publics les plus exclus. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances participe grandement à la lutte contre la pauvreté.

A l'issue d'un séjour de vacances en famille, le regard des enfants sur leurs parents change; le rôle des parents se trouve renforcé.

- *“Les vacances sont un besoin et non un luxe”. H, membre du 5^{ème} collège*

- *“J'ai eu la chance de partir grâce à une association et ce qui était important pour moi dans ces vacances c'était la mixité sociale, je n'avais pas l'impression d'être relayée à un statut précaire mais d'être en vacances avec mes filles au même titre que les autres “. S, membre du 5^{ème} collège*

- *« Un séjour en vacances en famille réussi, c'est 10 ans de travail social gagné. » Une travailleuse sociale¹⁶*

→ **Recommandation 3 : Renforcer les mesures d'accès à la culture, aux vacances et aux loisirs à destination des familles les plus modestes.**

> Propositions concrètes

Le rapport du CESE de juin 2019 "Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030", dans sa préconisation 12 propose de faciliter l'accès aux loisirs. Le groupe de travail souscrit à cette préconisation et la complète, précisant qu'elle s'adresse aux familles et aux jeunes, y compris dans le système scolaire.

- Les institutions publiques culturelles doivent réformer et intensifier leurs politiques de démocratisation en co-construction avec les acteurs associatifs, sociaux et culturels.
- Il faut assurer la relance des colonies de vacances, des classes de découverte et des séjours organisés par des structures notamment associatives, par la sécurisation de leur cadre juridique et administratif, et le retour à un niveau de financement public permettant le départ de chaque enfant au moins trois fois durant sa scolarité.
- L'action des CAF doit pouvoir être renforcée pour le départ des enfants, des jeunes et des familles. La prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) devra fixer des objectifs chiffrés en montant financier et en nombre de personnes, et s'assurer que les moyens humains suivront,

¹⁵ Les vacances des enfants et des jeunes aujourd'hui en France, une injustice sociale – Ovej, JPA et l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air, 2012.

¹⁶ [Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030](#) Marie-Hélène Boidin Dubrule et Stéphane Junique, juin 2019

sachant que la masse salariale de ces administrations est en constante diminution.¹⁷ De plus, il faut harmoniser les conditions d'accès aux aides de la CAF aux départs en vacances qui actuellement ne sont pas soumises aux mêmes barèmes selon les départements.

1.4 - Garantir l'accès aux soins pour tous

Les prévisions alarmantes concernant l'extension des déserts médicaux dans les années à venir et la crise ancienne et profonde du monde hospitalier interpellent le CNLE. Les difficultés d'accès à un médecin vont s'accroître au moins jusqu'en 2025 mais ne se résorberont pas avant au moins 2030 ou 2040.

Cette situation touchera particulièrement les plus précaires car depuis toujours, dans notre pays, l'installation des médecins libéraux ne s'effectue pas en fonction des besoins de la population.

Actuellement l'offre de soins est insuffisante pour 62,4% de la population de la région Ile de France (1er désert médical de France) et pour 30,2% de la population en moyenne en France¹⁸.

Enfin à ce jour, ce sont 6 millions de personnes qui n'ont pas de médecin traitant dont 620 000 en Affection Longue Durée (diabète, cancers...)¹⁹.

Il est constaté²⁰, dans les zones très peu dotées en médecins généralistes, que le risque des personnes en situation de pauvreté de renoncer à des soins est huit fois plus élevé en comparaison avec les autres personnes vivant dans ces mêmes territoires. Plus généralement, ces études montrent un recul de l'accès aux soins pour plus de 30 millions de Français.

Au manque de médecins s'ajoute le peu de professionnels assurant des consultations en secteur 1 (sans dépassements d'honoraires). Le nombre de Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) mobiles est insuffisant. La mesure 27 du Ségur de la santé prévoit d'en créer 60, ce qui n'est toujours pas effectif: malgré le fort soutien de la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté, tous les crédits demandés n'ont pas encore été obtenus. Certaines agences régionales de Santé (ARS) comme celle de l'Île-de-France, les financent sur leurs crédits Fonds d'Intervention Régional, c'est-à-dire des crédits non pérennes.

→ **Recommandation 4 : Renforcer les mesures visant à permettre l'accès aux soins des plus précaires.**

Assurer l'accès aux soins nécessite de :

- Garantir l'accès à l'aide médicale d'Etat (AME) et à la complémentaire santé solidaire (CSS) pour tous ceux qui y ont droit, en visant un taux de non recours proche de 0. Dans son avis donné le 10 décembre 2021²¹ sur le rapport 2021 du Comité de suivi de la C2S, le CNLE propose que le plafond de la C2S corresponde au seuil de pauvreté, soit 1063 euros avec la gratuité totale de la C2S.
- Développer les unités sanitaires et sociales et les PMI mobiles.
- Mettre en œuvre la mesure 27 "Lutter contre les inégalités de santé" des conclusions du Ségur de la Santé²² notamment les mesures "d'aller-vers" pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles et le renfort en temps médicaux et paramédicaux des 400 PASS et la mise en œuvre effective des dispositifs de PASS mobiles.

¹⁷ Collectif "Vacances ensemble: faisons vivre la solidarité".

¹⁸ [Arrêté du 1er octobre 2021 paru au Journal officiel du 13 octobre 2021.](#)

¹⁹ [https://www.egora.fr/actus-pro/sante-publique/70194-plus-de-600000-patients-en-ald-n-ont-pas-de-medecin-traitant.](https://www.egora.fr/actus-pro/sante-publique/70194-plus-de-600000-patients-en-ald-n-ont-pas-de-medecin-traitant)

²⁰ Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres, Etudes & Résultats numéro 1200 juin 2021 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-07/ER1200.pdf>.

²¹ Avis du CNLE 2021 sur le rapport relatif à la Complémentaire Santé Solidaire https://cnle.gouv.fr/IMG/pdf/avis_cnle_rapport_2021.pdf.

²² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_conclusions_segur_de_la_sante.pdf.

- Améliorer les connaissances sur les problématiques d'accès aux soins des personnes en précarité à l'hôpital.

Les propositions émises dans l'avis sur la stratégie nationale de santé du CNLE, du 5 octobre 2017²³ gardent toute leur pertinence.

1.5 - Rendre le numérique facilitateur de l'accès aux droits

Le numérique occupe une place croissante dans l'accès au service public et dans des domaines divers allant de la fiscalité à la protection sociale, en passant par les démarches liées à l'obtention des documents d'identité ou des titres de séjour. Or, si la dématérialisation peut simplifier les démarches administratives pour certains, elle peut aussi être une source majeure d'entrave dans l'accès aux droits pour d'autres. La dématérialisation des services publics s'est d'autant plus accélérée depuis le début de la crise sanitaire par la fermeture des points d'accueil du public obligeant à effectuer en ligne les démarches ou les prises de rendez-vous.

Ces choix politiques ignorent la fracture numérique dont sont victimes les personnes ne disposant pas du matériel informatique, de la connexion adéquate, de la possibilité de scanner et d'imprimer des documents, ou des compétences techniques. Ce sont les personnes vivant en précarité, allophones, âgées, en situation de handicap ou en situation d'illettrisme (4 millions de personnes en France d'après une enquête Insee de 2011), qui se trouvent entravées dans l'accès aux droits.

Tandis que des services publics ferment leurs portes, le développement de points d'accueil, comme les bornes numériques ou les Espaces France Service, ne permet pas à lui seul de répondre aux besoins de toutes les personnes bloquées dans leurs démarches. Le développement du numérique se substitue à l'accueil physique alors qu'il nécessite lui-même un accompagnement humain. Les parents en particulier ont à faire face d'une part au coût du matériel et des connexions, et d'autre part à leurs propres difficultés dans l'usage d'internet qui ne leur permet pas toujours d'aider leurs enfants ou d'accomplir leurs démarches.

→ **Recommandation 5** : Garantir un accès au numérique, devenu indispensable tant pour l'accès aux droits que dans l'éducation, en assurant un accès au matériel, à la connexion et une formation pour les parents concernés.

> Propositions concrètes:

Garantir l'accès aux droits

- Garantir une ou des alternatives à la dématérialisation par des rendez-vous en présentiel ou au téléphone dans les services publics.
- Assurer la présence de médiateurs numériques et de matériels à disposition des usagers pour scanner, imprimer, photocopier dans les espaces France service, les CCAS...
- Elaborer les interfaces numériques avec les usagers et veiller à leurs accès depuis un ordinateur et un smartphone.
- Proposer un accompagnement au numérique à destination des familles avec un focus sur les parents (pour leurs propres besoins et pour, à leur tour, accompagner leurs enfants).
- Développer notamment les lieux d'entraide dans les centres sociaux, les associations (Maisons des familles).

²³ [Avis du CNLE sur la stratégie nationale de santé.](#)

- Développer et renforcer les services proposés dans les espaces France services, avec la présence de médiateurs numériques formés et en lien avec des conseillers techniques et des travailleurs sociaux.

Reconnaître les outils numériques comme biens de premières nécessité

- Reconnaître les moyens d'accès direct à Internet (équipement et connexion) comme **biens et services de première nécessité**, avec application du **taux de TVA** le plus faible.
Le CNLE souscrit à la proposition suivante du livre blanc²⁴ des Etats-Généraux de l'Education : "donner accès à des tarifs ou crédits internet à prix modéré en fonction des revenus familiaux" en précisant qu'il suggère de se baser sur le reste à vivre. De même, le CNLE rappelle sa proposition 3 de l'avis de septembre 2020 "Résorber la fracture numérique avec la création d'un forfait d'urgence illimité et d'une tarification sociale du numérique"²⁵.
- Dans le prolongement de la phase de test de loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique²⁶, le CNLE propose le **maintien de la connexion numérique en cas d'impayé** lié à des dépenses raisonnables, en attendant une aide financière du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) de chaque Conseil départemental.
- La distribution à tous les collégiens et lycéens d'un équipement de base **de qualité en début d'année** par tous les conseils départementaux pour les collégiens, tous les conseils régionaux pour les lycéens (sans oublier ceux des lycées techniques et des CFA), et par une dotation à la hauteur des besoins du ministère de l'enseignement supérieur pour les étudiants. Cela se fait déjà dans certains établissements, certains départements, certaines régions à leur initiative, il y a là une certaine inégalité. Un forfait ou une carte pour les impressions devrait être associé à cet équipement de base.

Améliorer la médiation numérique

Exemple de bonne pratique | Le projet Maison de la solidarité (MDS) connectée du département des Bouches-du-Rhône, un exemple d'adaptation des collectivités territoriales au numérique

Mis en place par le département des Bouches-du-Rhône, le projet "MDS connectées" a pour objectifs de développer la médiation sociale numérique, faciliter les échanges entre les MDS, les usagers et les autres administrations et développer une culture commune sur le thème du numérique. Grâce au développement d'un portail numérique permettant aux usagers, de déposer un document, de demander un rendez-vous auprès de son service social ou de faire une demande de renseignement, ces possibilités étant amenées à s'enrichir.

En partenariat avec l'IRTS (Institut régional du travail social) de PACA-Corse, la MDS a développé une formation de Moniteur Éducateur spécialisé dans la médiation sociale numérique, c'est un diplôme d'État de niveau 4 accessible à partir du baccalauréat. La formation dure deux ans avec 950 heures de cours théoriques et 980 heures de stage. Le département a constitué le terrain de stage des deux premières sessions.

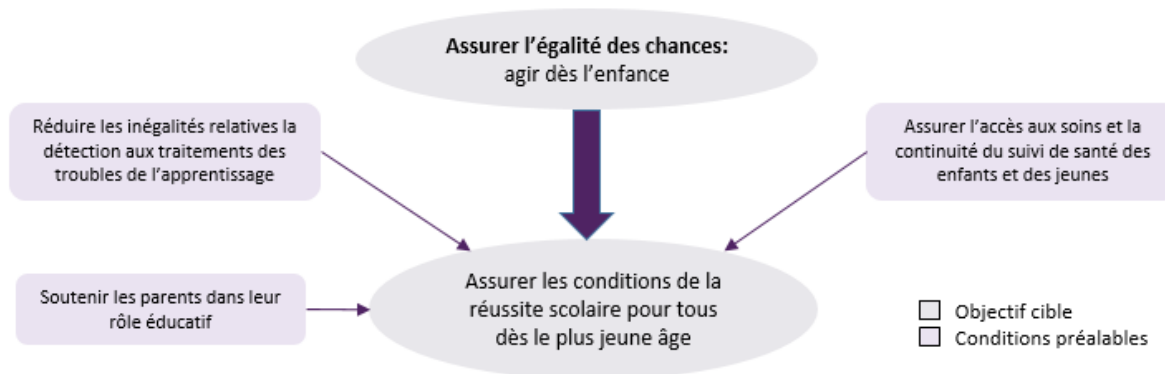
²⁴ [Livre blanc des Etats-Généraux de l'éducation.](#)

²⁵ [12 propositions pour accompagner les plus fragiles face à la crise](#) Avis du CNLE du 25 septembre 2020.

²⁶ [Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique.](#)

2 - Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous, dès le plus jeune âge

Les conditions de réussite scolaire dès le plus jeunes âge



Un impact certain de la situation de pauvreté sur les apprentissages

Même si tous les enfants issus de familles en précarité n'ont pas de difficultés ou ne présentent pas de troubles de l'apprentissage et qu'ils apparaissent aussi dans d'autres familles, il peut exister un certain lien entre ces deux situations, facteur de risques quant à la réussite scolaire des enfants. L'environnement de l'enfant joue sur son inscription, sa perception et son implication dans sa scolarité, comme le soulignent S. Pinel-Jacquemin et C. Zaouche Gaudron²⁷ :

«Le chômage et les difficultés financières de la famille génèrent du stress et de la souffrance auxquels les enfants n'échappent pas. Sur le plan scolaire, ces difficultés peuvent compliquer leur présence régulière à l'école, avoir un effet négatif sur leurs résultats scolaires».

Le rapport sur la "grande pauvreté et la réussite scolaire" de l'inspection générale de l'Education nationale²⁸ souligne la moindre disponibilité des enfants et des jeunes qui subissent la détresse sociale, sur l'ensemble du territoire.

«En tant que médecin scolaire je constate que la grande précarité semble vraiment être une des causes majeures de difficultés scolaires -disponibilité pour les apprentissages, culture, assiduité, codes sociaux, repères familiaux et sociaux... - : aider ces élèves au sein de l'institution scolaire est donc indispensable²⁹».

«À quatre ans, un enfant issu d'une famille pauvre maîtrise deux fois moins de mots en moyenne qu'un enfant issu d'un milieu favorisé. La politique de la petite enfance doit ainsi constituer le socle d'une politique de justice sociale qui s'attaque aux inégalités qui apparaissent lors des stades précoces du développement de l'enfant, et qui offre une réponse adaptée aux situations particulières de fragilité³⁰».

Ces difficultés et ces troubles ne sont pas toujours faciles à repérer. Or, plus on traite tôt les petites difficultés, plus on évite que la situation de l'enfant ne s'aggrave.

²⁷ Spécificités du bien-être scolaire des enfants en situation de précarité, Stéphanie Pinel-Jacquemin, Chantal Zaouche Gaudron, Enfance 2017/1, p. 105 à 122.

²⁸ Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous, JP Delahaye, IGEN, 2015

²⁹ cf. Grande pauvreté et réussite scolaire, op.cit, p.33.

³⁰ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_1000_premiers_jours_oct_2020_002_.pdf

2.1 - Améliorer les réponses apportées aux difficultés et aux troubles d'apprentissage

Les réponses apportées aux difficultés ou aux troubles d'apprentissage ne sont pas à la hauteur et enfoncent les enfants issus de milieux défavorisés.

La formation des enseignants doit prendre en compte ces difficultés d'ordre diverses

D'une part:

- Il est constaté un manque de formation, de sensibilisation au repérage des différents types de difficultés concernant les apprentissages et aux réponses possibles pour les professionnels de l'éducation nationale.

- Certains enfants peuvent avoir des troubles divers et de nombreuses difficultés liées à l'apprentissage de la lecture et du calcul, dans la coordination des gestes, souvent associées à un manque de repères spatiaux et temporels, des troubles de l'attention et des fonctions exécutives. Ces difficultés attentionnelles sont complexes, particulièrement manifestes lorsque le sujet d'étude est compliqué. Les fonctions exécutives relèvent du contrôle de soi, comme le fait de ne pas couper la parole à quelqu'un. Enfin, les fonctions cognitives relèvent du comportement et du relationnel. Ces difficultés pèsent beaucoup sur les enfants issus de familles en précarité si elles ne sont pas prises en compte.

D'autre part:

- Les professionnels n'ont pas toujours conscience des réalités quotidiennes que vivent certaines familles. La stigmatisation de ces dernières, voire de la honte vécue³¹, a une influence sur le manque de disponibilité interne des enfants dans l'acquisition des apprentissages, mais affecte également leur confiance en eux ou leur estime propre tout comme leur motivation. Ces difficultés peuvent être méconnues ou sous estimées en termes d'impact sur leur apprentissage.

→ **Recommandation 6 : Améliorer la formation initiale et renforcer la formation continue des enseignants sur les difficultés et les troubles dans l'acquisition des apprentissages des enfants et des jeunes des familles aux revenus les plus faibles.**

> Propositions concrètes

- Intégrer à la formation initiale et continue des enseignants des modules en psychologie et en pédagogie.
- Former à l'instauration d'une dynamique de groupe pour intégrer les écarts de niveaux et les difficultés d'apprentissage des élèves au collectif de classe.
- Augmenter les moyens alloués au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sur l'ensemble du territoire, en termes de moyens humains, ces services intervenant en équipes pluridisciplinaires avec des professionnels formés et qualifiés dans ce domaine.
- Faire nôtre la proposition du CESE³² qui préconise que les enseignants bénéficient d'une formation continue régulière, afin de développer des méthodes pédagogiques adaptées à tous les élèves : apprendre à apprendre, mise en œuvre de pédagogies différenciées et de coopération, évaluation

³¹ cf. Grande pauvreté et réussite scolaire, op.cit, p.24.

³² Page 27 avis du CESE 2019 [Lutter contre la grande pauvreté](#).

bienveillante par compétence. Le CESE insiste pour ouvrir l'école aux parents, afin de favoriser la réussite des enfants. Les personnels enseignants, d'orientation et d'encadrement doivent également être formés à mieux comprendre et connaître les différents milieux sociaux.

- Développer les outils à la disposition des enseignants: formation, ressources d'autoformation type CAP école inclusive, plateformes d'échanges, analyse des pratiques.

Exemple de bonne pratique | "CAP école inclusive"

La plateforme nationale « CAP école inclusive », élaborée par le ministère de l'Éducation nationale est en accès libre, depuis le site Canopé. Cet espace a été conçu par des enseignants et des experts scientifiques. Un questionnaire permet à l'enseignant de relever ses observations sur la manière d'apprendre de l'enfant. Des ressources lui sont également proposées pour comprendre les difficultés de l'élève et pour adapter l'apprentissage en classe. Cette plateforme semble d'une réelle utilité au regard des taux de fréquentation croissants. Ce type de ressources est également largement développé par les équipes académiques.

La prise en charge des difficultés ou troubles d'apprentissage des enfants issus de famille en précarité n'est pas satisfaisante

Concernant les troubles d'apprentissage, les diagnostics sont posés avec davantage de retard que pour d'autres enfants et la prise en charge s'en trouve retardée et allongée. En cause : un manque d'information des parents, leurs difficultés à repérer le bon interlocuteur, un manque d'accompagnement, et des revenus limités, qui ne permettent pas d'accéder rapidement à certains professionnels.

En effet, le temps écoulé entre le diagnostic et la solution est déterminant pour l'enfant qui accumule des lacunes. Une fois le diagnostic établi, des adaptations peuvent être nécessaires afin de permettre aux enfants souffrants de troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage (TSLA) de suivre les enseignements. Ce peut être des équipements spécifiques ainsi que les formations associées qui peuvent être pris en charge par la MDPH. Toutefois, la lourdeur des pièces demandées pour constituer les dossiers pour la MDPH et les délais de réponses puis la mise en œuvre pénalisent les enfants qui prennent du retard dans leur scolarité.

Un témoignage de ces difficultés...

"Pour constituer le dossier, il faut des bilans des différents professionnels qui sont longs à obtenir." S, maman d'une fille de 12 ans dyslexique

"Je suis une maman de 2 enfants, mon fils de 16 ans est diagnostiqué dysphasique et dysorthographique depuis qu'il est au collège et ma fille de 13 ans a été diagnostiquée « Dys » aussi.

Pour ma fille, tout a commencé en primaire en CM2; j'ai remarqué que ma fille était lente en écriture et se plaignait de douleurs au poignet de sa main directrice. Elle revenait à la maison avec des cours incomplets. J'ai posé des questions à sa maîtresse qui avait les mêmes observations mais qui ne m'avait pas alertée. J'en ai parlé à mon médecin traitant qui m'a prescrit un bilan orthophoniste. Avec ce bilan j'ai emmené ma fille au CERTA (centre du trouble d'apprentissage) à l'hôpital qui suivait déjà mon fils. Il fallait faire d'autres bilans: neuropsychologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, ...

Le diagnostic tombe, ma fille est en fin de 6ème et elle souffre de dyscalculie, dyspraxie, dyslexique et dysorthographique. Le CERTA me fournit un certificat médical pour mettre en place le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) de ma fille avec les aménagements (1/3 temps de plus, photocopies des cours, dictée aménagée, reformulation des consignes....).

Ma fille a donc un PAP au collège mais seulement trois des professeurs le mettent en place. En plus des difficultés auxquelles doit faire face ma fille, s'ajoute celle de convaincre les professeurs qui ne mettent pas en place le PAP, encore un combat.

Comme les professeurs ne font pas les photocopies et autres aménagements, il m'a été proposé de faire un dossier MDPH pour fournir à ma fille un PC spécialisé en plus du financement du psychomotricien et de l'ergothérapeute dont elle a besoin. Il m'a fallu presque un an pour avoir tous les bilans que j'ai pu faire faire à ma fille à l'hôpital, heureusement que je n'ai pas eu besoin d'attendre longtemps car mon fils était déjà suivi là-bas.

J'ai posé un dossier à la MDPH et 5 mois plus tard la réponse défavorable est arrivée. Dans cette réponse rien est clair j'ai juste compris que c'était refusé et que le collège devait mettre en place le PAP. Je conteste la décision, je suis invitée à la Commission de la MDPH. Je me suis sentie seule face à 12 personnes. J'ai culpabilisé de ne pas fournir à ma fille ce dont elle a besoin, j'avais peur de la réponse. J'ai tout fait pour ma fille, tout ce que l'on me demandait, je me suis même battue au collège pour la mise en place du PAP mais j'ai senti ce jour-là dans le regard et leur attitude qu'il ne voulait pas aider ma fille. J'ai eu l'impression qu'ils n'ont pas vu ma fille comme un être humain, n'ont pas compris sa détresse. Ils s'en foutaient, ils m'ont pris de haut. Il m'a été proposé des solutions qui de toute façon ne sont pas envisageables car je n'ai pas les moyens de payer car je suis au chômage. C'est décourageant, tout est fait pour que j'abandonne, j'ai baissé les bras, j'ai beaucoup de peine pour moi et encore plus pour ma fille. J'ai beaucoup pleuré, j'en souffre quand je pense à l'avenir et au parcours scolaire de ma fille mais quelle autre solution ai-je? »

Témoignage de "L", maman de 2 enfants.

→ **Recommandation 7** : Garantir qu'un diagnostic soit posé et une prise en charge de l'élève assurée en cas de difficulté ou de trouble de l'apprentissage dès le repérage par l'enseignant ou le parent.

➤ Propositions concrètes

- ➔ Renforcer les moyens financiers et humains des services concernés comme les RASED dont c'est la mission en interne et en externe, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) ou centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS).
- ➔ Mettre en place des équipes pluridisciplinaires accessibles pour intervenir dans les établissements scolaires: type dispositif « Paris santé réussite » (voir encart « Exemple de bonne pratique »).
- ➔ Encourager le dialogue entre l'ensemble des acteurs (collectivités, associations de soutien scolaire, les parents et le corps enseignant) pour assurer la continuité de l'enseignement adapté aux difficultés de l'élèves et favoriser les échanges sur les progrès ou difficultés de l'élève.
- ➔ Favoriser la coopération entre le personnel de santé et la communauté éducative.
- ➔ Donner aux médecins généralistes et aux pédiatres la possibilité de réaliser une consultation longue (remboursée à hauteur de 60 euros). L'objectif de cette consultation est d'accompagner l'enfant et sa famille dans cette démarche diagnostique, de l'orienter au plus vite, si nécessaire, vers une structure capable de réaliser un bilan complet visant à confirmer le diagnostic et à mettre en œuvre les interventions nécessaires à l'enfant. Cette mesure a été mise en place pour les cas

de suspicions d'autisme chez un enfant depuis le 11 février 2019 dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme³³.

- Faciliter la mise à disposition des équipements permettant le suivi des enseignements par les élèves souffrant de TSA en simplifiant les démarches et réduisant les délais de prise en charge pour une scolarité plus sereine et éviter que l'écart ne se creuse davantage au sein des classes.

Exemple de bonne pratique | Le programme Paris Santé Réussite : ce dispositif permet d'agir, dans le cadre d'une intervention pluridisciplinaire, pour renforcer le nombre de lecteurs en fin de primaire et lutter contre les inégalités pédagogiques et d'accès aux soins. Le but est pour tous les enfants de comprendre un texte lu du niveau de l'enfant, d'écrire lisiblement et d'éviter le cercle vicieux de l'échec scolaire. Un déroulement en 3 temps a été mis en place :

- un repérage des enfants en difficultés d'apprentissage de la lecture, réalisé par les enseignants, en CP et CE1 à partir de tests étalonnés validés scientifiquement avec une réponse pédagogique préventive
- un examen par les médecins scolaires réalisé d'emblée pour les enfants. Une prescription de soins est proposée si le trouble est avéré (phase médicale de niveau 1).
- l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire experte de proximité (équipe PSR), indispensable pour réorienter et/ou adapter le projet de soins dans le cas de troubles sévères et /ou complexes (évaluations orthophoniques et évaluations neuropsychologiques) (phase médicale de niveau 2).

Un dispositif qui permet d'agir sans délai auprès des différents publics dont les publics défavorisés et réduire les inégalités face à l'apprentissage.

Les réponses face aux difficultés d'apprentissage du langage oral doivent intervenir dès le plus jeune âge notamment dans l'apprentissage du langage

“Le langage oral est le premier domaine d'apprentissage fondamental. C'est une fonction qui relève du cerveau de l'enfant, mais qui évolue par les interactions avec l'environnement. Il est clair que les difficultés du langage oral se retrouvent davantage dans les quartiers défavorisés ou les quartiers bilingues, sans que cela soit uniquement dû à la précarité ou au bilinguisme. Le jeune enfant, avec sa résilience, va alors se débrouiller, ou pas, avec un langage oral plus ou moins développé. Par contre, après, ces difficultés constituent un vrai problème, car le langage oral joue un rôle majeur dans tous les domaines de l'apprentissage et de la communication. Aussi, une étude récente réalisée en grande section de maternelle démontre que de nombreux enfants éprouvent des difficultés de langage oral. Dans les quartiers défavorisés, des enfants ne disposent pas des soins suffisants et les interventions pédagogiques et des groupes de langage oral sont à développer.” Catherine Billard Neuropsychologue

Lors des évaluations à l'entrée en CP, les écarts sociaux sont bien plus marqués en compréhension orale que dans la maîtrise des techniques de lecture (reconnaissance de lettres par exemple) : “environ 40 % des élèves dans les écoles d'éducation prioritaire (EP) maîtrisent la compréhension orale de mots contre un peu plus de 80 % dans les écoles publiques hors EP”³⁴.

- **Recommandation 8** : Développer dans les quartiers défavorisés, des espaces favorisant l'expression dont le langage oral en grande section de maternelle voire dans les structures d'accueil du jeune enfant.

³³ Consultation longue et majorée pour favoriser le repérage de l'autisme | Handicap

³⁴ Equipe Repère CP-CE1, 2020, « Evaluation repère 2019 de début de CP : des résultats stables », Note d'information n°20.05

Développer toutes les initiatives qui permettent l'acquisition des apprentissages (ex : groupes de langage oral dans les écoles, les lieux d'accueil enfants parents).

2.2 - Garantir l'accès aux soins et la continuité du suivi de santé des enfants et des jeunes

Constats: La santé des élèves est un point crucial en matière d'égalité des chances. Ainsi, en 2019, moins de 40 % des visites médicales obligatoires de la 6e année étaient réalisées, créant une inégalité d'accès à la prévention, au préjudice des enfants. Ces inégalités sont dupliquées dans les milieux moins favorisés du fait d'un accompagnement et d'un accès aux soins plus difficiles, alors que la santé scolaire représente, pour certains élèves, la seule garantie d'un suivi médical. Par ailleurs, de récents rapports, notamment de la Cour des comptes et du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), alertent sur l'état de la médecine scolaire en France. Un médecin scolaire pour 12 000 élèves n'est pas suffisant, d'autant que ses missions sont vastes, comme la détection des troubles de la vision, de l'audition et des risques de l'obésité qui touchent 3,5 % des enfants et, particulièrement, les populations les plus fragiles.

“Au niveau régional, au sein des 13 PMI d'Occitanie, on remarque les points faibles suivants : un faible taux de bilans médicaux complets, un niveau insuffisant d'information et un défaut de présence des parents, un déficit de liaison entre les services de PMI et le médecin traitant et le service de santé scolaire, un faible taux de retour post-orientation et un encombrement des dispositifs de soins, avec un temps d'attente très long. Les menaces repérées sont : la pénurie médicale, l'absence de pilotage national, la part de la prévention dans les priorités départementales au regard des coûts des allocations individuelles de solidarité”³⁵ - Docteur Nadia Rachedi

On note des disparités territoriales avec des bilans de santé en école maternelle dont le contenu est hétérogène, faute de référentiel national. Est également mise en avant la pénurie de médecins conduisant les infirmières diplômées d'Etat (IDE) ou les professionnels de puériculture à réaliser ces bilans, ce qui pose la question de la supervision médicale. Par ailleurs, cette mission représente un grand investissement de la part des PMI, mais avec des ressources publiques qui peuvent limiter les ambitions locales.

La stratégie de lutte contre la pauvreté prévoyait de renforcer les missions des PMI sur l'accès à la santé et l'appui de la médecine de ville aux missions de la santé scolaire, dans le cadre du parcours de santé des enfants de 0 à 6 ans.

Le gouvernement a annoncé que les efforts pour renforcer les protections maternelles et infantiles (PMI) seront accélérés et augmentés: après avoir investi 15 millions d'euros dans 30 départements en 2020, 35 millions d'euros seront consacrés au total en 2021 au renforcement des PMI dans 70 départements. Cet investissement a pour objectif de permettre aux PMI de recruter du personnel et de bénéficier d'un lien étroit et quotidien avec les maternités pour mettre fin à la rupture qui existe entre le suivi à l'hôpital et à domicile³⁶. Ces efforts arrivent après des années de réductions du budget, s'ajoute aussi une pénurie inquiétante d'autres professionnels médicaux ou paramédicaux -orthophonistes, pédiatres Nombre de régions sont devenues des déserts médicaux, les régions Centre-Val de Loire, mais aussi Île-de-France sont particulièrement concernées. Certaines populations se trouvent dans une situation d'éloignement des soins.

Les délais d'attente et accès aux soins plus longs pour les enfants issus de milieux défavorisés

Les associations, le personnel de l'éducation nationale et les acteurs sociaux le constatent très souvent, les parents qui ont à faire face à de grandes difficultés, déploient aussi des capacités extraordinaires

³⁵ https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/cr_cnle_gt_18052021fin_.pdf

³⁶ Les [1000 premiers jours de l'enfant](#).

pour assumer leur rôle d'éducateurs. Ils se battent pour leurs enfants, savent les soutenir et les encourager et déploient des qualités d'ingéniosité et de ténacité. Mais, ils peuvent aussi avoir plus que d'autres...

« J'attends depuis 3 ans pour un rendez-vous en CMPP pour une consultation ». S, membre du 5^{ème} collège

« Dans le 77, il faut compter 18 mois avant une consultation d'orthophoniste » Nathalie Groh, présidente FFDys

« La première chose que je constate, c'est l'environnement professionnel du médecin généraliste que je suis, qui est fortement dégradé. Aussi, c'est une pénurie inquiétante d'orthophonistes et de neuro-pédiatres. » B.Moriau Médecin Généraliste

→ **Recommandation 9 : Améliorer la couverture territoriale en termes de médecins scolaires et augmenter le nombre de praticiens.**

> Propositions concrètes

- Travailler sur l'attractivité du secteur en augmentant les salaires de cette filière professionnelle.
- Décloisonner la médecine « PMI et Scolaire » en recrutant du personnel à partir de fiches de postes mixtes « Santé PMI et Santé Scolaire » notamment dans les territoires en situation de pénurie médicale (optimisation de l'utilisation des compétences « métiers » rares...) et permettre un traitement national des données des bilans de santé sur les différents territoires et entre PMI et médecine scolaire relevant respectivement de la gouvernance Association des départements de France et de l'Etat.

→ **Recommandation 10 : Faciliter l'accès aux soins des enfants issus de familles défavorisées.**

> Propositions:

- Prévoir une proposition d'accompagnement des parents pour les informer, les accompagner dans leur rendez-vous (si nécessaire), les aider à identifier les médecins ou les professionnels dont a besoin leur enfant. Ce pourrait être la PMI pour les moins de 3 ans, le médecin scolaire, l'assistante sociale pour les plus de trois ans.

Bonne pratique | Le département du 94 assure une communication diffusée par le conseil départemental auprès de la population et des professionnels pour expliquer l'intérêt du bilan de santé. Des flyers sont également destinés aux parents, aux professionnels, mais aussi, à destination des enfants. Chaque étape est décrite pour que l'enfant comprenne pourquoi il est partie prenante. Il ne subit pas cet examen, mais en est «bénéficiaire».

- Élargir les dispositifs de bus « PMI » permettre l'accompagnement des parents par les associations et favoriser les dispositifs d'aller-vers

Exemple de bonne pratique | Le lien Hôpital-PMI-Association en Seine-Saint-Denis.

La PASS de l'hôpital Delafontaine en Seine-Saint-Denis effectue des domiciliations, une PMI mobile se déplace sur les bidonvilles pour garantir l'accès aux soins et l'Association Askola assure une passerelle vers la scolarisation pour les enfants vivants en bidonvilles.

2.3 - Soutenir les parents dans leur rôle éducatif, leur faire une place dans le parcours scolaire de leurs enfants

Constats: Les parents qui doivent faire face à de telles difficultés pour survivre, peuvent avoir plus que d'autres du mal à comprendre ce que l'école attend d'eux, n'ont pas la disponibilité ou le savoir pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité, se sentent démunis et ne savent pas toujours chercher les informations. A cela peut s'ajouter des difficultés liées au numérique puisque se développent les pratiques d'envoi par internet des devoirs et des messages aux parents.

Les enseignants ne sont pas toujours armés pour comprendre la réalité de ce que peuvent vivre certaines familles. Dans une étude³⁷ sur les dimensions cachées de la pauvreté réalisée par ATD Quart Monde et l'université d'Oxford, la maltraitance institutionnelle est définie comme "l'incapacité des institutions nationales et internationales, de par leurs actions ou leur inaction, à répondre de manière appropriée et respectueuse aux besoins et à la situation des personnes en situation de pauvreté, ce qui les conduit à les ignorer, les humilier et à leur nuire". Cette maltraitance est un frein supplémentaire pour les personnes en situation de précarité pour leur réinsertion car le découragement s'ajoute aux difficultés identifiées.

Bonne pratique | En Belgique, où la tradition d'éducation familiale est forte, il est démontré qu'il ne suffit pas d'aider les parents, mais qu'il convient également de travailler avec les parents. En effet, ces derniers n'ont pas forcément confiance dans leurs propres capacités à élever correctement leurs enfants. Ils entendent le message que, dans leur milieu, les enfants échouent à l'école. Ils se sentent quelque peu disqualifiés lors des rencontres parents/professeurs. Certaines actions permettent de leur redonner confiance. Il s'agit par exemple d'encourager les parents issus de l'immigration à raconter des histoires à leurs enfants notamment en puisant dans leurs racines culturelles. Les psychologues témoignent en outre que des pratiques éducatives sont plus stimulantes que d'autres. On sait par exemple qu'être trop directif avec ses enfants et ne pas les laisser explorer eux-mêmes les apprentissages, peut être contreproductif.

→ **Recommandation 11** : "Faciliter les échanges et le dialogue entre parents sur leurs pratiques éducatives, renforcer la collaboration entre parents, enseignants et professionnels de l'éducation"³⁸

> Propositions concrètes

- Développer partout sur le territoire les lieux de parentalité type "maisons des familles" où les parents peuvent s'entraider et se former à leur rôle de parents.
- Proposer à chaque parent pendant et après la grossesse, des séances de sensibilisation à la parentalité. Ces séances ne doivent pas concerner que les mères (compensation financière si absence au travail)³⁹.
- Dans chaque rectorat, prévoir une liste de référents pour assurer le dialogue avec des parents qui ne parlent pas le français.
- Renforcer la vigilance sur la maltraitance institutionnelle dans l'éducation pour lutter contre la dépossession du pouvoir d'agir des parents.

³⁷ Recherche participative internationale sur les "Les dimensions cachées de la pauvreté"

https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2019/05/DimensionsCacheesDeLaPauvrete_fr.pdf

³⁸ [Livre Blanc des Etats-Généraux de l'éducation](#) - Proposition 1 Vers le haut.

³⁹ Idem - Proposition 3 Vers le Haut.

- Une meilleure articulation doit être prévue entre les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), lieux d'accueil enfants- parents (LAEP), contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)- dispositifs CAF.

Exemples de bonnes pratiques :

- > Les « Universités populaires de parents » sont des groupes de parents, notamment des quartiers populaires, qui mènent une recherche sur la parentalité avec le soutien d'un universitaire. Il s'agit ainsi de qualifier et légitimer leurs savoirs, pour qu'ils puissent ensuite croiser leur réflexion avec d'autres acteurs (écoles, travailleurs sociaux, autres parents, élus.) afin de rechercher ensemble comment améliorer la vie quotidienne des enfants et de leurs parents. L'objectif est de faire émerger une réflexion collective de parents et de permettre l'expression de celle-ci dans l'espace public. Il est aussi question de modifier les regards des parents sur les institutions et des institutions sur eux.
- > Les Maisons des parents sont des lieux gratuits ouverts à toute la famille qui visent à informer, échanger et participer à des ateliers autour des questions parentales ou familiales.
- > La Halte des Parents (réseau des Maisons des familles) des apprentis d'Auteuil à Marseille est un lieu d'accueil et de vie chaleureux, ouvert à toutes les familles, ayant une vocation d'accompagnement de la fonction parentale. Il existe également des maisons des familles ou relais parents/enfants dans plusieurs départements⁴⁰.
- > La « [mallette des parents](#) »: Destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École, la « mallette des parents » est un site du ministère de l'Éducation qui contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles. Elle s'organise autour de trois rencontres annuelles qui permettent aux parents et professionnels de l'éducation d'aborder la scolarité de l'élève, la vie au sein de l'établissement, le fonctionnement de l'école.

⁴⁰ [Maisons des familles.](#)

▶ 3 – Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir choisi pour chaque jeune

“En 2019 en France, 1,5 million de jeunes de 15 à 29 ans était dans la nature, en dehors de tout circuit, classés comme NEETs, soit « ni en emploi, ni en études, ni en formation » (1). Quel dommage de devoir définir des jeunes par « la négative » !”⁴¹

◆ 3.1 - Mieux lutter contre le décrochage scolaire

Constats : En 2020, 8 % des jeunes de 18 à 24 ans n'étaient pas ou peu diplômés et sans formation ce qui constitue une amélioration puisque en 2010 le chiffre était de 11,3 %. Le taux de sorties précoces du système éducatif en France est inférieur à la moyenne de l'Union européenne, qui s'élève à 9,9 %. Le taux de sortants précoces en France est plus élevé pour les garçons que pour les filles (respectivement 9,9 % et 6,3 % en 2020).

Le phénomène de décrochage concerne l'ensemble des milieux sociaux, toutefois le milieu social et le contexte de vie sont des facteurs aggravants. Selon les travaux de recherche, notamment de Rouet-Joseph menés en 2014, les milieux défavorisés sont soumis à un risque plus élevé. Près d'un tiers des jeunes habitants en zone urbaine sensible décrochent de l'école sans obtenir de diplôme, soit deux fois plus que dans d'autres zones de vie. La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) avait produit une cartographie des zones de risques d'échec scolaire et de décrochage. En outre, selon le contexte de scolarisation et les établissements, le décrochage peut être plus élevé.

Depuis la loi de 2013 “refondation de l'école de la République”⁴² une politique globale de lutte contre le décrochage scolaire a été mise en œuvre et poursuivie dans le cadre de l'obligation de formation de jeunes de 16 à 18 ans votée en 2019. Ainsi on peut mentionner parmi ce qui a été mis en place :

- Les actions éducatives et pédagogiques de prévention et de remédiation des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) dans les académies déployées sur tous les territoires.
- La poursuite des dispositifs relais (classes, ateliers et internats) qui proposent un accueil temporaire destiné aux élèves du second degré entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages pour prévenir de l'abandon scolaire.

En France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM), 428 dispositifs relais sont recensés en 2019-2020. Le nombre de séjours peut être estimé à environ 7 700 dont 4 400 en classe relais, 3 250 en atelier relais et 108 en internat relais. Environ 7 270 élèves ont effectué au moins un séjour : 4 130 dans l'une des 282 classes relais, 3 040 dans l'un des 137 ateliers relais et 100 dans les 9 internats relais⁴³.

- Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) qui ont été consolidées et leurs systèmes d'information remaniés pour mieux identifier et mieux suivre les jeunes.
- Les structures de retour à l'École (micro lycées, lycées « nouvelle chance », lycées autogérés) qui sont passées « de 12 en 2012 à 71 à la rentrée 2019 ». A mai 2021, le nombre de ces établissements s'élève à 72.

⁴¹ [“Prendre le parti des jeunes: 24 solutions pour transformer leur avenir”](#) Apprentis d'auteuil étude 2022.

⁴² [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.](#)

⁴³ Repères et références statistiques 2021.

- Les structures de formation et d'insertion des jeunes, ou deuxième chance (E2C, EPIDE) accessibles dès 16 ans.
- L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans instaurée par la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance⁴⁴ ». Elle concerne tout jeune à l'issue de la scolarité obligatoire et jusqu'à 18 ans, qui doit suivre une formation (un dispositif d'accompagnement vers l'insertion, un emploi). L'obligation est entrée en vigueur à la rentrée 2020.

Toutefois, malgré l'existence et la mise place progressive de ces dispositifs d'aide et de remédiation de nombreux dysfonctionnements persistent sur l'ensemble du territoire.

Témoignage sur une situation de décrochage scolaire

« J. a 26 ans et semble avoir enfin trouvé sa voie professionnelle dans le secteur de la menuiserie artistique, toutefois ça n'a pas toujours été le cas : « À 14-15 ans, j'ai commencé à souffrir d'agoraphobie et j'ai été contraint d'abandonner l'école avant la fin de l'âge obligatoire, qui en France est fixé à 16 ans ». De là commence une épreuve pour J., au cours de laquelle il alterne formations et périodes de vide. "Après environ un an à ne rien faire, j'ai commencé une formation de mécanicien, mais je ne me sentais pas bien dans l'entreprise, notamment à cause de mes collègues, tous beaucoup plus âgés que moi". Alors J. démissionne, passe encore six mois à "végéter" avant de commencer une nouvelle formation de chauffeur de camion. Mais ce n'est pas bon là non plus. « Je me sentais sous pression. J'étais encore trop jeune et je pense qu'on m'a demandé un niveau de performance trop élevé pour un garçon de cet âge ». Les difficultés liées à l'entrée dans le monde du travail s'accompagnent de problèmes sociaux, pour un garçon qui mène une vie totalement déphasée avec celle de ses amis. "Je ne suis pas une personne sociable à la base, pendant que les autres étaient à l'école je suis resté à la maison..." ».

J. entrevoit la lumière au bout du tunnel alors qu'il entame une formation de deux ans dans l'industrie de la fibre optique. Le garçon est satisfait, il suit les 12 premiers mois avec intérêt, mais ensuite il est obligé d'arrêter à nouveau. « J'ai eu un accident en dehors des heures de travail et j'ai été blessé à l'œil et j'ai failli devenir aveugle pendant un an. Même aujourd'hui, je ne vois pas bien ». Une autre période d'obscurité, rendue encore plus difficile par la dépression et les médicaments psychiatriques pris pour la traiter. Cette fois, il semble impossible de se relever. Pourtant, il réussira à définitivement trouver sa voie grâce à un entretien à la Mission locale, pensant n'être bon à rien, il se souvient avoir adoré construire un échiquier en bois. Il est alors orienté dans une formation spécialisée en menuiserie à la Fondation Auteuil, où il dit lui-même « tomber amoureux du bois ». Aujourd'hui, il se prépare actuellement à passer le Brevet des métiers d'art, un diplôme national d'études secondaires et professionnelles de l'enseignement. »

→ **Recommandation 12** : Renforcer l'information sur l'orientation scolaire.

Clarifier et mieux diffuser à chaque rentrée scolaire un recensement des informations et structures existantes pour lutter contre le décrochage scolaire à destination des parents et des jeunes.

→ **Recommandation 13** : Poursuivre les actions engagées et le développement des structures de retour en formation initiale ou de remobilisation des jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Poursuivre les actions d'« aller-vers », pour informer et mobiliser les jeunes en situation de décrochage scolaire sur les dispositifs et les raccrocher en leur proposant des solutions.

⁴⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038829065/>

3.2 - Améliorer l'égalité vers l'orientation

Constats: La mission parlementaire de février 2022⁴⁵ sur les réformes de l'orientation (notamment les lois de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui prévoit le transfert de la compétence aux régions et qui porte le développement de Parcoursup) dresse un bilan contrasté de ce transfert de compétences peu lisible et des modalités organisationnelles inégales sur le territoire.

La mission préconise de :

- Clarifier l'articulation des compétences entre l'État et la région en précisant le cadre national de référence et en le déclinant jusqu'à l'échelle des établissements
- Introduire le doublement des professeurs principaux en classe de 3ème REP + et de 2nde et instituer des professeurs référents en 1ère et terminale.

En matière d'orientation plusieurs dysfonctionnements sont pointés par les membres du groupe de travail

“ Les services d'orientation ne sont pas suffisamment disponibles”. S, membre du collège des personnes concernées.

L'information sur l'orientation est souvent inégale, notamment vers les milieux défavorisés et selon les territoires. Il manque des dispositifs pour aider les jeunes à se décider sur leur choix et leur orientation (en tenant compte des talents et des capacités de chacun).

“On ne tient pas forcément compte des envies des enfants”. S, membre du collège des personnes concernées.

Les élèves issus de milieux défavorisés et leurs familles s'autocensurent dans leurs ambitions. Selon une étude menée par la DEPP en 2013 les conseils de classe entérinent les vœux d'orientation peu ambitieux des élèves et de leur famille issus des milieux sociaux défavorisés et ne les corrigent pas à la hausse lorsque cela pourrait être opportun⁴⁶.

“Des ambitions moins élevées, un déficit d'informations sur un système éducatif complexe, le comportement différencié des conseils de classe vont provoquer des différences de parcours selon l'origine sociale des élèves, non justifiés par des différences de « valeur scolaire » : 98 % des enfants d'enseignants ayant de très bons résultats à l'entrée en 6^e en français et en mathématiques obtiennent un baccalauréat général et technologique contre 78 % des enfants d'ouvriers non qualifiés ayant les mêmes compétences initiales ; 16 % des enfants d'enseignants en difficulté scolaire à l'entrée en 6^e sortent sans diplôme contre 30 % des enfants d'ouvriers non qualifiés ayant les même difficultés.”⁴⁷

- Par ailleurs, les membres du 5ème collège soulignent aussi le manque d'écoute.

« Ça coûte cher aux parents d'avoir des ambitions pour ses enfants, et de les encourager. Les bourses ne suffisent pas. Il faut se serrer la ceinture sur tout ». S, membre du 5ème collège

- Le coût des études pour les jeunes et les familles est aussi un des freins à l'orientation vers des filières longues.

⁴⁵ Synthèse MI Orientation (assemblee-nationale.fr).

⁴⁶ Rapport grande pauvreté et réussite scolaire, 2015, p. 118.

⁴⁷ Barhoumi M., Caille J.-P., 2020, « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés », Education & formations, n°101.

« On oriente encore les jeunes là où il y a de la place, sans tenir compte de ce qu'ils veulent faire ou quand ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire ». S, membre du 5^{ème} collège

- La section d'enseignement général et professionnel adapté, SEGPA, est dévalorisée au sein de l'école (seulement 38 % accèdent à un BEP), alors que ce pourrait être une filière attractive. L'entrée en SEGPA ne devrait pas interdire l'accès plus tard à d'autres filières. Instaurer de la fluidité, multiplier les passerelles contribuerait à rendre cette section plus attractive.

Le groupe de travail a néanmoins noté que les dispositifs inspirants comme les "Cordées de la réussite" qui concernent 200 000 collégiens et lycéens en 2021-2022 sur 5,7 millions d'élèves du secondaire. Toutefois ces dispositifs ne concernent que 3,5% des élèves ; aujourd'hui on constate une surreprésentation des enfants des catégories favorisées dans les classes préparatoires qui sont très bien financées par rapport aux autres filières.

→ **Recommandation 14** : Améliorer l'information sur l'orientation dans les milieux défavorisés et assurer une meilleure coordination entre les dispositifs existants.

> Propositions concrètes:

- Lutter contre la stigmatisation subie par certaines filières d'orientation : cela peut notamment passer par leur valorisation, en s'inspirant de la souplesse du système éducatif suisse (nombreuses possibilités de suivre une nouvelle formation ou de rattraper une formation, et formation professionnelle duale à la fois dans une entreprise formatrice et à l'école pour de très nombreux élèves).
- Développer les dispositifs visant à susciter l'ambition scolaire pour lutter contre l'autocensure dans les milieux défavorisés, c'est-à-dire le fait que beaucoup d'élèves, ou leurs parents, ne s'autorisent pas d'imaginer intégrer des filières longues.
- Améliorer l'information des parents et des jeunes sur l'orientation des élèves, sur les nouvelles formations, nouvelles filières...
- Proposer à tous les jeunes qui en font la demande ou en ont besoin un bilan d'orientation pour construire une orientation à partir de leurs talents et leurs souhaits. Les partenariats avec les CIO et des professionnels et l'information sur les poursuites d'étude, les métiers, pourraient être renforcés.
- Développer la sensibilisation, tout au long de la scolarité en collège et lycée, par les outils de découverte des métiers et filières : vidéos, intervention de professionnels, stages en 3eme ...et au lycée. La note du CESE préconise de poursuivre, pour les filières post bac, l'effort de lisibilité de l'offre de formation en réduisant le nombre d'intitulés de licence, et de renforcer leur structuration de façon pluridisciplinaire, par grands domaines de compétences (cf. préconisation n°12).

→ **Recommandation 15** : Mieux accompagner financièrement les jeunes dans leurs études.

Assurer une prise en charge financière adaptée aux moyens des familles (par exemple quand le jeune a 20 ans, les familles perdent leur APL) et au coût des études. Le système des bourses et leurs modalités d'attribution doivent être revus et leur montant revalorisé pour mieux prendre en compte tous les frais liés aux études et ne pas grever les revenus des parents.

Une bonne pratique | Une charte a été écrite par ATD avec ses partenaires afin de définir les points essentiels de la recherche. Celle-ci vise à comprendre les raisons d'orientation des enfants vers des filières spécialisées, dès la fin de l'école maternelle ou à la fin de l'école élémentaire, qui ne leur permettent pas de développer leur intelligence comme il se doit. La recherche s'appelle CIPES (choisir l'intégration pour éviter la ségrégation). Lors d'un séminaire préparatoire, un texte de réflexion « Grande pauvreté et orientation scolaire » a été écrit par des enseignants, des chercheurs et des parents. Puis, le texte a été soumis à des chercheurs d'horizons différents qui nous ont incités à conduire la recherche CIPES. Celle-ci s'étendra sur cinq ans. Une vingtaine d'établissements scolaires en France (des maternelles et des écoles élémentaires) est associée au projet. Chaque établissement est suivi par une personne de notre comité de pilotage de la recherche et un chercheur. Les écoles concernées sont issues de l'ensemble des milieux scolaires.

3.3 - Assurer la prise en charge effective des mineurs non accompagnés (MNA)

Le groupe a fait le choix de cibler en particulier le public des mineurs non accompagnés, car il est particulièrement vulnérable en raison de sa situation administrative fragile et complexe, sa prise en charge et son accompagnement inégal selon les territoires qui impactent son accès à la scolarisation, la formation et l'insertion.

Un public qui cumule les difficultés

En 2018, selon le Ministère de la Justice, 17 000 placements de mineurs non accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance ont été validés auprès des conseils départementaux.

La spécificité des MNA et de leur trajectoire migratoire et administrative a un impact sur leur réussite scolaire. Ce public est très hétérogène, plus de 20 % des jeunes ayant réalisé une demande de protection n'ont jamais été scolarisés et plus de 22 % n'ont suivi qu'un enseignement coranique au lieu d'une instruction scolaire dans leur pays d'origine.

En 2019, 41% des nouveaux mineurs intégrés au programme MNA à Paris présentaient des problématiques de santé mentale (27% des consultations réalisées étaient liées à des troubles anxieux, 15% à un état dépressif et 12% à un état de stress post-traumatique⁴⁸).

A cette fragilité psychologique, s'ajoutent une précarité sociale, les défis liés à la solitude et un enlisement dans des procédures administratives longues et complexes : des facteurs qui induisent des difficultés scolaires⁴⁹. Un troisième point est la nécessité d'autonomie financière qui caractérise leur parcours (dette à rembourser, solidarité à l'égard de la famille) qui accélère la volonté d'insertion professionnelle.

Un accès difficile à la scolarisation

Selon un rapport d'autonomie coordonné par l'InfoMIE (Centre ressources sur les mineurs isolés étrangers), les MNA doivent attendre plusieurs mois avant d'intégrer l'école. "En moyenne, l'attente pour intégrer une classe est supérieure à dix mois". Le délai est renforcé par le fait qu'une majorité des MNA passe tout d'abord par une classe d'accueil de mise à niveau. En raison des retards, ceux qui arrivent en France à l'âge de 15 à 16 ans intègrent la classe d'accueil vers 17 ans. Ainsi, à 18 ans, ils suivent encore la classe d'accueil, or, l'intégration d'une classe d'accueil n'est pas suffisante pour obtenir un titre de séjour ou un contrat de jeune majeur.

⁴⁸ [Médecins du Monde Mission Inter-Inspection de février 2021](#)

⁴⁹ GAULTIER Sydney, « Mineurs isolés étrangers : entre exil et placement. Les enjeux psychiques de la réussite sociale », *Le Journal des psychologues*, 2014/5 n° 318, pp. 55-59.

Des disparités de traitement en fonction des territoires et des solutions non adaptées

Les pratiques d'évaluation du niveau scolaire et les solutions proposées par les CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) sont hétérogènes. Du fait du manque de structures, les plus âgés ne sont parfois pas reçus par les services d'évaluation. Or les MNA âgés de 16 à 18 ans sont nombreux, leur avenir va dépendre de leur accès à l'apprentissage de la langue et de leur insertion.

Les coûts d'accompagnement pour les MNA sont donc supérieurs par rapport aux jeunes accompagnés de nationalité française. Cependant, les appels d'offres initiés par les conseils départementaux proposent des montants inférieurs.

L'accès à la formation, condition de leur intégration et de leur régularisation

Dans son livre blanc, la fondation Apprentis d'Auteuil résume bien le cercle vicieux dans lequel sont pris les MNA *«Si on n'a pas de papiers, on n'a pas de patron. Si on n'a pas de patron, on ne peut pas avoir de formation. Si on n'a pas de formation, on n'a pas de papiers.»*⁵⁰

«L'avenir des MNA, une fois passée la barrière des 18 ans, est encore trop souvent suspendu à une décision administrative de régularisation alors qu'ils étaient auparavant des enfants à protéger. Il est prévu dans la loi que chaque MNA avec un contrat de professionnalisation bénéficie automatiquement d'une autorisation de travail. Mais un majeur, même s'il a été pris en charge par l'ASE et formé à un métier, pourra se voir interdire de travailler tant qu'il n'est pas régularisé. La complexité administrative et la disparité des pratiques freinent l'insertion de ces jeunes qualifiés et motivés.»

Pour les MNA l'accès à une formation est primordial et permettra la régularisation par un titre de séjour à la majorité ou l'accès à un Contrat jeune majeur qui permet de prolonger la prise en charge quelques années. Dans un cas comme dans l'autre, le critère d'examen principal est l'insertion dans une formation. Or, les droits liés à l'apprentissage ne sont pas appliqués dans des conditions homogènes d'un département à un autre. Les MNA suivis par l'aide sociale à l'enfance en situation de contrat d'apprentissage ou de formation professionnelle ont droit à un permis de séjour ou à l'acquisition de la nationalité. Mais dans la réalité, d'un département à un autre, les conditions requises sont imprévisibles et inégales...

« Trop souvent, les services de protection de l'enfance des Conseils départementaux considèrent –à tort– que passés 16 ans, comme la scolarité n'est pas obligatoire, ça ne les concerne plus. C'est faux. Le refus par les services du département d'inscrire en formation un mineur isolé –quel que soit son âge– confié par décision judiciaire constitue une atteinte au droit à l'instruction. » - Noémie Paté, Sociologue.

La régularisation étant soumise aux critères d'accès à l'apprentissage de la langue et de l'insertion dans la formation, ces jeunes ne parviennent pas à s'insérer et rejoignent la catégorie des sans-papiers. Ces difficultés vont être accentuées par la dématérialisation des démarches à l'œuvre sur l'ensemble du territoire.

→ **Recommandation 16** : Garantir le droit à un accompagnement et à la scolarisation des MNA.

Toute personne mineure doit avoir accès à la scolarité ou à la formation professionnelle dès son arrivée, dans le plein respect de l'obligation scolaire et du droit à l'instruction. Elle doit pouvoir bénéficier d'un parcours adapté et avoir accès au cursus de droit commun dans les dispositifs de l'Éducation nationale et des filières d'apprentissage, en lien avec son projet personnel. Le défaut de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance ne peut être un motif pour refuser cet accès ou mettre fin au cursus scolaire en cours.

L'identification des victimes de traite parmi les personnes mineures non accompagnées doit intervenir dès que celles-ci sont accueillies. Les professionnels doivent disposer d'outils et d'un processus défini pour l'identification et la protection des victimes potentielles ou avérées.

⁵⁰ ["Prendre le parti des jeunes: 24 solutions pour transformer leur avenir" Apprentis d'auteuil](#) étude 2022.

➤ Propositions concrètes

- ➔ Mise en place d'un pilotage national pour harmoniser les pratiques des CASNAV en fonction des académies, en rendant systématique : la présence d'un interprète, l'accompagnement des MNA par un adulte référent, la distinction entre le niveau de français et le niveau scolaire ou bien la prise en compte de l'impact du parcours migratoire sur le niveau scolaire.
- ➔ Le groupe de travail se joint à la recommandation de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), qui recommande aux pouvoirs publics de « mettre fin aux difficultés pratiques entravant l'accès des MNA à la scolarité, à une formation ou à un apprentissage ». Elle rappelle également que « tous les MNA doivent se voir garantir un accès effectif aux cursus de formation de droit commun et non simplement à une éducation au rabais ». ⁵¹

⁵¹ [Avis sur la situation des mineurs isolés étrangers présents sur le territoire national.\(Assemblée plénière – 26 juin 2014\).](#)

▶ 4 – Assurer une égalité éducative sur tout le territoire

Tout enfant doit pouvoir réussir à l'école, quel que soit son lieu d'habitation, qu'il habite Mayotte ou Paris, Grigny ou La Baule, la Lozère ou les Hauts-de-Seine. Il ne s'agit pas seulement d'une question de justice spatiale, mais aussi de cohésion de la nation, d'investissement dans son capital humain, où qu'il se trouve sur le territoire.

Aux inégalités sociales qui impactent la réussite scolaire, il ne faudrait pas que s'ajoutent des inégalités territoriales en termes de conditions éducatives.

◆ 4.1 - Réduire les inégalités territoriales en termes de services publics et d'équipements scolaires

Le type de territoire que l'on habite joue un rôle dans les écarts de réussite scolaire. Les situations varient également d'une région académique à une autre : en Bretagne et dans les Pays de la Loire par exemple, les communes urbaines denses présentent des caractéristiques sociales et scolaires très favorables; dans les Hauts-de-France et la région Grand Est, ce sont les zones périphériques qui semblent les plus favorisées.⁵² Il ne s'agit donc pas d'opposer banlieues des métropoles et territoires ruraux, mais au contraire de souligner la variété des contextes dans lesquels se reproduisent les inégalités socio-spatiales, dans le domaine des équipements scolaires et de l'offre en équipements publics en général.

- 4.1.1 - L'impact des inégalités territoriales en matière de services publics

Constats: Depuis les années 2000, la « rationalisation » des services publics a renforcé les inégalités territoriales. C'est ainsi que des territoires particulièrement fragiles ont vu disparaître des services publics qui jouaient un rôle essentiel non seulement pour l'économie locale, mais également pour l'accessibilité de tous aux services publics. Par exemple, 110 services d'impôts aux particuliers ont fermé entre 2012 et 2019 sur un total de 761 (soit 14%)⁵³. De fait, la répartition de l'emploi public sur le territoire en 2019⁵⁴ si on la mesure par le nombre d'agents civils pour 1000 habitants montre des disparités importantes : "Il est particulièrement élevé Outre-mer (90 pour 1 000), en Ile-de-France (82) du fait des administrations centrales et en Corse (81), malgré la faiblesse des emplois hospitaliers dans ces deux dernières régions(...). Au niveau départemental, les écarts sont bien plus forts. Hors départements d'Outre-mer (DOM), Paris et Corse, l'éventail des taux d'administration va de 46,5 agents pour 1 000 habitants dans l'Ain à 93,9 dans la Haute-Vienne, soit un rapport de deux à un."

A ces inégalités territoriales, s'ajoutent des inégalités en termes de moyens investis d'une part, et d'autre part des phénomènes d'effet de quartier et de stigmatisation territoriale par l'adresse et le lieu de résidence. Ces effets de stigmatisation se jouent au moment de la recherche d'emploi ou de logement, mais également dans les parcours scolaires avec la généralisation des algorithmes qui peuvent inclure une différenciation selon les établissements d'origine. Le Groupe de travail alerte donc sur le risque de triple peine pour les populations en situation de pauvreté dans les territoires les plus défavorisés: apprendre en étant en situation de pauvreté parmi les pauvres, dans des territoires bénéficiant paradoxalement de moins de moyens que d'autres, et en étant pénalisé par le lieu d'origine. Cette triple peine va directement à l'encontre de l'égalité des chances.

⁵² DEPP, [La géographie de l'école](https://www.education.gouv.fr/geographie-de-l-ecole-32365), 2021 <https://www.education.gouv.fr/geographie-de-l-ecole-32365>.

⁵³Rapport d'information sénatorial n° 334 (2019-2020) de M. Jacques GENEST. http://www.senat.fr/rap/r19-334/r19-334_mono.html.

⁵⁴ FIPECO, 2021 <https://www.fipeco.fr/pdf/R%C3%A9partitionEmploiPublic2019.pdf>.

Ces constats appellent à repenser l'allocation des moyens en fonction des territoires et à garantir les efforts suffisants pour assurer un accès à des services publics de qualité. Comme le rappelait le « rapport Borloo », la transparence sur les moyens consacrés à cet objectif favoriserait grandement sa réussite.

→ **Recommandation 17** : Instaurer une « Cour d'équité territoriale » comme le propose le « Rapport Borloo » (programme 18) de 2018, pour garantir un accès à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'obtenir un niveau de service minimal, que chaque habitant est en droit d'attendre dans notre pays. Chaque responsable public (administrations d'Etat, collectivités et leurs groupements, opérateurs et établissements publics) devrait donc prouver, chiffres à l'appui, qu'il a mis en œuvre les moyens nécessaires pour réduire les inégalités d'accès aux services publics, en :

- réallouant ses crédits ou ses effectifs dans les territoires moins bien desservis,
- opérant une forme de péréquation,
- instaurant des mesures de discrimination positive temporaire, pour atteindre un standard minimum.

- 4.1.2 - Les inégalités territoriales en termes de services publics et d'équipements contribuent à renforcer les inégalités sociales

Inégalités en matière de réussite scolaire

“Les inégalités en matière d'orientation et en matière de performance ne se superposent pas : les résultats scolaires en Ile-de-France sont moins bons que ce que laisseraient attendre les caractéristiques sociales ; en revanche, les notes sont meilleures en Bretagne, mais cela ne se traduit pas par un surcroît très net d'orientation en 2nde générale et technologique. En effet, les cantons ruraux y sont nombreux et dans cette région comme ailleurs, les élèves de ces milieux, en ayant des résultats en français et en mathématiques aussi bons, voire meilleurs, qu'ailleurs, s'orientent moins souvent vers cette voie, du fait d'aspirations moins poussées en termes d'études ou de l'éloignement de l'offre de formation, qui pousse à prendre l'établissement le plus proche, général ou professionnel”⁵⁵. Il faut bien comprendre qu'éloignement de l'offre de formation et aspirations moins poussées en termes d'études se renforcent mutuellement : si poursuivre de longues études signifie quitter sa région, ses amis, ses attaches pendant des années, mieux vaut se rabattre sur des études courtes.

Rappelons qu'il existe à travers le territoire français une distribution inégale des pauvretés monétaires, en conditions de vie, et en pauvreté subjective. Ressortent très nettement les pauvretés des régions d'outre-mer, des cœurs des grands pôles urbains, du rural isolé, et des quartiers politique de la ville, territoires dans lesquels les inégalités scolaires sont importantes.

Toutefois, les inégalités de réussite territoriales sont difficiles à appréhender. Dans l'ensemble des académies, les zones rurales éloignées et les bourgs et petites villes :

- d'une part, sont plus défavorisées que les zones périphériques et l'urbain dense,
- d'autre part dans certaines régions, les inégalités entre territoires et entre types de communes sont plus prononcées. On note par exemple que l'orientation en seconde générale est plus élevée dans les zones denses et les régions plus urbanisées.

Certains territoires peuvent être des espaces de forte production de richesse tout en concentrant des populations en situation de précarité (citons la région Ile-de-France dans son ensemble ou même simplement la commune de Saint-Denis). Tout est question d'échelle d'observation, les inégalités (de revenus, de niveau scolaire, d'équipements en bibliothèques, de taux d'encadrement éducatif, etc.) n'opèrent pas toutes aux mêmes échelles spatiales comme le rappellent Bouba-Olga et Grossetti (Observatoire des inégalités, 2021). De fait, les écoles primaires desservent finement les communes de France - même si le nombre de communes disposant d'une école primaire a baissé de 24% entre 1980 et

⁵⁵ [Géographie de l'école -DEPP édition 2021.](#)

2013 (Courcelle et alii, 2017) - mais certaines communes et certains quartiers de certaines communes bénéficient d'écoles primaires très valorisées là où d'autres concentrent des élèves allophones n'ayant pas des conditions de travail propices (logement surpeuplé ou bruyant, parents sans ressources, etc.). De plus, il ne faut pas considérer les catégories d'espace (métropoles, rural, périurbain, banlieues, etc.) de manière trop uniforme, tant la diversité des territoires est forte. Sans doute faudrait-il partir des bassins de vie⁵⁶ pour évoquer les inégalités territoriales en matière d'éducation.

Enfin, les politiques scolaires doivent être mieux intégrées aux politiques interministérielles d'aménagement du territoire⁵⁷. Le beau travail de l'*Atlas des risques sociaux d'échec scolaire* réalisé avec des données 2011 à l'échelle des cantons peut bien évidemment être valorisé.⁵⁸

L'ascenseur social fonctionne mal dans certaines régions (Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais), car les individus d'origine populaire y obtiennent bien moins que d'autres, un diplôme du supérieur. "Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Au-delà des politiques visant une meilleure égalité des chances face à l'éducation en amont de l'université, cela peut passer par une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie [dans ces régions], le décrochage des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes.⁵⁹

Nos recommandations articulent donc priorisation des établissements qui en ont le plus besoin et priorisation des élèves les plus en difficulté.

→ **Recommandation 18** : Veiller à l'équité des moyens alloués aux établissements scolaires sur tout le territoire.

➤ Propositions concrètes:

- Assurer en priorité les remplacements dans les établissements où les élèves en ont le plus besoin.
- Prioriser l'affectation d'enseignants expérimentés dans ces établissements qui concentrent les élèves les plus modestes.
- Développer le temps consacré à la réflexion pédagogique en équipe.

→ **Recommandation 19** : Sanctuariser la part des bourses et fonds sociaux des établissements dans le budget du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Pour mémoire, en 2022, 57 milliards d'euros sont consacrés au ministère hors contributions aux pensions de l'Etat, les bourses et les fonds sociaux représentent une enveloppe de 895 millions d'euros (soit 1,57%).

→ **Recommandation 20** : Promouvoir les initiatives locales en faveur de l'égalité des chances afin de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques dans le cadre éducatif.

La diversité territoriale des situations doit être vue comme une opportunité pour confronter par exemple au niveau départemental des initiatives locales prises dans tel ou tel bassin de vie en faveur de l'égalité

⁵⁶ Catégorie de l'INSEE qui désigne le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports).

⁵⁷ [Rapport territoires et réussite Ariane Azéma & Pierre Mathiot, 2019](#), p. 23.

⁵⁸ <https://www.education.gouv.fr/atlas-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage-france-metropolitaine-et-dom-3989>.

⁵⁹ <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-36-geographie-ascension-sociale-ok.pdf>.

des chances. Ces initiatives doivent être soutenues et médiatisées, pour que d'autres bassins de vie s'en inspirent en fonction de leurs spécificités locales. Le Ministère de l'éducation nationale pourrait produire un atlas annuel des (in)égalités éducatives en France pour aider les pouvoirs publics, les élus locaux, les enseignants, les associations, les parents d'élèves, voire les collégiens et lycéens à prendre la mesure du phénomène et réfléchir à des moyens d'action.

→ **Recommandation 21** : Promouvoir les logiques partenariales de connaissance mutuelle entre ministère de l'éducation nationale, enseignants, associations, et collectivités locales, et de meilleure répartition des tâches en fonction des réalités territoriales.

Promouvoir au sein des académies et aux acteurs associatifs la diffusion du guide Atoutscol coproduit par la DIHAL et l'ANDEV qui fournit des clés pour bien accueillir les enfants en situation de grande précarité à l'école.

L'idée d'écosystème éducatif local promu par les Cités éducatives va dans le bon sens, même si on peut regretter une mise en place à marche forcée (3 ans) n'anticipant pas des dysfonctionnements comme le fonctionnement des établissements selon le calendrier scolaire et des moyens financiers pour les cités éducatives à dépenser de manière strictement échelonnée selon l'année civile⁶⁰.

Le cas de l'accès à la cantine scolaire

Constats: En 2016, 40 % des élèves issus de familles très défavorisées n'étaient pas inscrits à la restauration collective de leur établissement d'enseignement, contre 17 % pour les élèves issus de familles aisées. Dans les établissements classés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), la proportion de non-inscrits parmi les élèves de familles modestes atteignait 75 %.

Dans de nombreuses communes, surtout les plus grandes, il existe des tarifs sociaux (allant jusqu'à parfois la gratuité des repas) pour tenir compte des revenus des parents. Toutefois cela n'existe pas dans de nombreuses communes plus petites et qui n'en n'ont pas les moyens, notamment en milieu rural. La stratégie pauvreté prévoyait la mise en œuvre d'un mécanisme d'incitation en direction des communes les plus fragiles de moins de 10 000 habitants pour appliquer une tarification sociale de la restauration scolaire avec un plafond du barème le plus bas à 1€ le repas. Cette mesure qui allait dans le bon sens n'a toutefois pas été jugée suffisamment attrayante car peu de communes y ont souscrit. Selon un rapport de l'assemblée nationale⁶¹, "le ciblage de l'aide exclut (...) de son bénéficiaire de nombreuses familles modestes, dès lors qu'elles résident dans des communes classées comme « riches », voire même simplement urbaines", le caractère non contraignant de cette mesure est également identifié comme un facteur de sa faible attractivité.

Le bilan d'étape de la stratégie pauvreté constate le retard pris par cette mesure :

"Début septembre 2020, 640 000 repas à 1 € ou moins ont été servis dans les écoles. En deçà des objectifs, ces chiffres s'expliquent notamment par le décalage du calendrier des élections municipales et la crise sanitaire. La période du confinement a montré à quel point la mesure était utile pour les enfants des familles précaires. Une évolution du dispositif est en cours d'instruction, notamment pour élargir son application aux communes rurales de plus grande taille, afin de permettre à davantage d'enfants d'en bénéficier."⁶²

Enfin, il est constaté que l'application du tarif maximum est souvent opposée aux familles vivant en bidonvilles, certaines mairies prétendant ne pas avoir la preuve que la famille réside sur le territoire ou refusant de prendre en compte les enfants dont la famille n'est pas elle-même locataire ou propriétaire de

⁶⁰ <https://www.lagazettedescommunes.com/714228/cites-educatives-le-dispositif-a-lepreuve-du-terrain/>

⁶¹ [Rapport enregistré le 26 février 2020.](#)

⁶² [Bilan d'étape Stratégie Pauvreté](#) - DIPLP 2020.

son logement (exigence d'acte de propriété, de contrat de location, de quittance de loyer ou d'avis de taxe d'habitation).

→ **Recommandation 22** : Poursuivre l'incitation à la mise en place de tarifs sociaux dans les cantines scolaires par un financement étatique si besoin. Pérenniser le financement de petits déjeuners gratuits pour le maximum d'élèves défavorisés.

Rendre obligatoire la motivation du refus d'application des tarifs sociaux pour la cantine et proscrire le refus aux personnes résidant sur le territoire communal ne pouvant fournir de justificatif de domicile car en difficultés de logement (domiciliation dans une structure d'hébergement ou à la mairie, hébergement chez un tiers...).

4.2 - Accentuer la vigilance sur certains territoires spécifiques

Certains territoires sont particulièrement sujets à des ruptures d'égalité des chances car ils cumulent des inégalités, c'est notamment le cas des réseaux d'éducation prioritaires, des territoires ruraux et des outre-mers. Le CESE⁶³ recommandait la formation des enseignants avec élus, parents d'élèves et acteurs de quartiers pour comprendre l'environnement de vie des élèves, le groupe de travail souscrit à cette recommandation particulièrement pour les territoires identifiés ci-dessous.

Les Territoires "réseaux d'éducation prioritaires" (REP)

Comme le mentionnait le rapport Borloo⁶⁴ à propos des Quartiers Politique de la Ville, "Dans les QPV, les communes ont plus de besoins mais moins de ressources: elles disposent de 30% de capacité financière en moins, bien que leur taux d'imposition soit 2 fois plus élevé et que leurs besoins soient de 30% supérieurs.". Dans le champ scolaire, les enseignants les plus jeunes, les moins expérimentés, souvent non titulaires, exercent dans les zones les moins favorisées, comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport sur *L'éducation prioritaire* en 2018. Pour le dire comme Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, "à effectifs d'élèves identiques, un collège en éducation prioritaire, malgré les quelques postes supplémentaires dont il bénéficie, a le plus souvent une masse salariale inférieure à celle d'un collège de centre-ville"⁶⁵. De plus, les établissements en éducation prioritaire sont souvent ceux où les remplacements d'enseignants en congé maladie ou maternité sont les moins assurés⁶⁶.

Toutefois, 70 % des élèves socialement défavorisés ne sont pas scolarisés en REP. C'est par exemple le cas de ceux scolarisés dans les écoles dites « orphelines ». Ces écoles accueillent des élèves connaissant des difficultés scolaires et sociales importantes. Pourtant elles ne relèvent pas d'un REP, car le collège dont elles dépendent n'est pas labellisé REP ou REP+. Les labels REP et REP+ sont actuellement basés sur le classement des collèges de secteur d'une ou plusieurs écoles. Le dispositif de dédoublement des classes n'y a pas été mis en œuvre.

Des dispositifs ont pourtant été mis en œuvre

Les réseaux d'éducatons prioritaires⁶⁷ ont fait l'objet de mesures particulières dans la cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté :

- le dispositif "devoirs faits" (soutien scolaire renforcé),
- le dédoublement des classes de primaires et maternelles,
- la mise en place de petits déjeuners à l'école,

⁶³ Rapport du CESE [Pour une école de la réussite pour tous](#), Marie-Aleth Grard mai 2015.

⁶⁴ [Vivre ensemble, vivre en grand](#) Jean Louis Borloo 2018.

⁶⁵ L'école n'est pas faite pour les pauvres. Pour une école républicaine et fraternelle, 2022, p. 46.

⁶⁶ *ibid.*, p126-127.

⁶⁷ <https://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-3140>

- le déploiement des cités éducatives (écosystème d'acteurs c'est-à-dire des parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants, faire le lien entre le primaire, le collège, le lycée et la continuité de la prise en charge éducative des 3-25 ans),
- des revalorisations salariales pour les enseignants dans les établissements ciblés,
- les dispositifs "[école ouverte](#)" et "vacances apprenantes",
- la plateforme [monstagede3eme](#).

→ **Recommandation 23** : Renforcer dans les établissements REP et REP + toutes les pédagogies innovantes.

Revoir les critères des labels REP et REP+ en se basant sur les écoles et non sur les collèges de secteur, pour intégrer les "écoles" orphelines. Celles-ci représentent "500 établissements scolaires", qui n'ont pas accès à ce dispositif, alors qu'ils connaissent des difficultés similaires à ceux classés en REP.⁶⁸

Des difficultés sont aussi observées dans le milieu rural

Les communes rurales se distinguent surtout par un déficit en termes d'orientation vers la voie générale et technologique, qui peut être en partie relié à des aspirations personnelles et professionnelles différentes, mais aussi à une offre de formation moins diversifiée (Pirus, 2021).

La moitié des habitants met plus de 1h20 aller-retour pour accéder aux équipements du domaine de l'éducation.⁶⁹ Ainsi, dans l'Allier et le Cantal, le quart des dépenses de ces départements par collégien sont dédiées aux transports scolaires.⁷⁰

Le maintien des écoles de proximité doit être renforcé. Le développement des bourses d'internat pour favoriser la mobilité des élèves quel que soit leur lieu de résidence semble une piste intéressante, tout comme - dans le supérieur - les campus connectés (lieux d'études labellisés par l'État où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance auxquelles ils se sont inscrits auprès d'une université de proximité⁷¹)

Quelle égalité des chances outre-mer?

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étendait de 54 % à Mayotte à 82 % à Paris à la session 2019. À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième était la plus faible de France dans les académies de Guyane, de La Réunion et de Mayotte.⁷²

Concernant l'apprentissage de la lecture, les pourcentages de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevés en outre-mer: autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 43 % en Guyane et 73 % à Mayotte. Ces inégalités territoriales confirment celles déjà présentes pour la maîtrise des compétences et des connaissances en français en début de sixième⁷³

En 2017, en France métropolitaine et dans les DROM (hors Mayotte), 8,6 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans ont quitté le système éducatif sans obtenir de diplôme, si ce n'est le diplôme du brevet.⁷⁴ Les espaces d'outre-mer souffrent d'une situation sociale alarmante, tout particulièrement en Guyane et plus encore à Mayotte⁷⁵. A Mayotte, 77% des habitants vivent sous le taux de pauvreté nationale et près de 50% des

⁶⁸ [Rapport sénatorial 2019](#).

⁶⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281020> .

⁷⁰ [les dépenses d'éducation des départements par collégiens et des régions par apprentis et lycéens](#).

⁷¹ <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/les-campus-connectes-1075>.

⁷² Géographie de l'école DEPP: [L'espérance d'obtenir le bac pour un élève de sixième](#).

⁷³ Géographie de l'école DEPP: [Les jeunes en difficultés de lecture](#).

⁷⁴ Géographie de l'école DEPP: [Les jeunes sans-diplômes](#).

⁷⁵ "Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte" Ludovic Audoux, Claude Mallemanche, Pascal Prévot, INSEE PREMIÈRE, n°1804, 2020.

habitants font état de revenus extrêmement bas. Si l'on considère la pauvreté en conditions de vie, 39% de la population vit dans une construction fragile, 56% des logements n'ont ni baignoire, ni douche, 29% n'ont pas l'eau courante, 10% des logements sont sans électricité, etc.^{76 77} 5.000 enfants ne seraient pas scolarisés. Il y a une pénurie de professeurs (environ 40 pour cent sont contractuels), d'infirmiers, de médecins, de psychologues scolaires, de conseillers d'orientation, sur une île où certains enfants vivent et dorment dehors, n'ont parfois qu'un repas par jour, et peuvent développer plus qu'ailleurs des pathologies lourdes en raison d'un contexte politique violent et traumatisant (chaque semaine de nouveaux élèves intègrent les établissements en provenance des Comores, élèves qui ont traversé le lagon de façon illégale en y laissant parfois leur famille sur les autres îles, et qui peuvent avoir assisté à des scènes d'horreur d'expulsions de proches ou de chavirement de canots).

Il y a un manque – si ce n'est une absence - criant de professeurs de FLE (français langue étrangère) et FLS (français langue seconde). Les professeurs de toutes les disciplines pâtissent de cette maîtrise insuffisante du français des élèves. Moins de cinq pour cent des élèves Mahorais parviennent à un Master en métropole. Le manque de moyens matériels est très préoccupant sur le territoire: deux gymnases seulement sur l'île, aucune véritable salle d'arts plastiques ou de musique, des professeurs de sport qui passent la majeure partie de l'année à faire des cours aux élèves sur l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) dans des salles, en raison d'infrastructures inadaptées en saison des pluies. La politique de départementalisation de l'île n'a pas été suivie de l'ampleur des investissements nécessaires.

Certes, un rapport d'information sénatorial⁷⁸ indiquait le fort investissement financier de l'Etat : "Le coût de l'enseignement outre-mer par élève est nettement supérieur à la moyenne nationale, de 30 % en moyenne, chiffre qui s'élève à 65 % pour la Martinique et 45 % pour la Guadeloupe. Mayotte et la Guyane ont par ailleurs bénéficié de soutien particulier dans le cadre des plans d'urgence pour la Guyane et pour l'avenir de Mayotte, l'État s'étant engagé à investir sur cinq ans respectivement 250 millions d'euros et 500 millions d'euros pour la construction de bâtiments scolaires, ainsi qu'à créer 120 et 345 postes d'enseignants supplémentaires." Néanmoins, il rappelait aussi que "le principal facteur expliquant le coût de l'éducation découle des primes et sur-rémunérations versées aux agents".

→ **Recommandation 24** : Les territoires de Mayotte et de Guyane doivent devenir des cibles prioritaires pour le Ministère de l'Education nationale avec des objectifs chiffrés.

Repenser - en partant des spécificités de chaque territoire ultra-marin et en concertation avec des personnes en situation de pauvreté issues de ces territoires - les politiques éducatives, de formation des élèves, de recrutement et de formation des enseignants, d'investissement immobilier.

⁷⁶ Thibault P., « Quatre logements sur dix sont en tôle – Évolution des conditions de logement à Mayotte », Insee Analyses Mayotte n° 18, août 2019.

⁷⁷ Observatoire des inégalités - [Rapport sur les inégalités en France, 2021](#).

⁷⁸ Rapport d'information n° 224 de M. Gérard LONGUET, 2020 « [L'enseignement scolaire en outre-mer : des moyens à mieux adapter à la réalité des territoires](#) ».

IV – Conclusion

En ce début d'un nouveau quinquennat, **le groupe de travail souhaite que cette question d'égalité des chances soit au cœur des politiques publiques et en particulier de celle de l'éducation nationale.** Si elle est renouvelée et poursuivie, la stratégie de lutte contre la pauvreté pourrait intégrer davantage de mesures en ce sens. Pour les parents qui vivent dans des situations de précarité, la réussite et l'épanouissement de leurs enfants est une question primordiale qui les fait tenir même quand ils ont à faire face à de grandes difficultés. Ils attendent de la société que leurs enfants aient toutes leurs chances et que le champ des possibles reste ouvert.

La reproduction des inégalités passe pour une grande partie par la scolarisation, mais tout ne se joue pas à l'école. **Si la place des diplômes était moins déterminante dans la réussite professionnelle, la mobilité sociale serait plus accessible.** Enfin, en suivant François Dubet, le groupe de travail a bien conscience aussi que les inégalités scolaires sont extrêmement importantes en France du fait de l'inefficacité relative de la formation professionnelle continue et de la faiblesse de la formation interne aux entreprises”.

Il faudrait donc, **pour assurer l'égalité des chances mais aussi l'égalité des places et redistribuer les cartes tout au long de la vie, axer les efforts sur la formation et la mobilité professionnelle qui participent grandement à réparer l'ascenseur social.**

V – Annexes

> N° 1 - Ressources

Liens internet

- Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres, Etudes & Résultats Juin 2021 Numéro 1200 : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-07/ER1200.pdf>
- Rapport de l'ONPES « Mal-logement, Mal-Logés » : https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/onpes_ra2017_web.pdf
- Rapport des 1000 jours : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>
- Livre Blanc de l'Education Vers le Haut : https://www.verslehaut.org/wp-content/uploads/2021/07/LIVRE_BLANC_E%CC%81TATS_GE%CC%81NE%CC%81RAUX.pdf
- Rapport du CESE Pour une école de la réussite pour tous : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2015/2015_13_ecole_reussite.pdf
- Rapport de France Stratégie : [Evaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#), de 2021
- Rapport du HCFEA du 30 mars 2021: https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/synthese_et_propositions_-_le_panorama_des_familles_2021-3.pdf
- [Avis du CNLE sur la stratégie nationale de santé](#) du 5 octobre 2017
- [Rapport "Grande pauvreté et réussite scolaire"](#) de l'Inspection générale de l'éducation nationale de [Jean-Paul Delahaye](#), mai 2015
- Observatoire des inégalités - [Rapport sur les inégalités en France, 2021](#).
- Rapport d'information n° 224 de M. Gérard LONGUET, 2020 « [L'enseignement scolaire en outre-mer : des moyens à mieux adapter à la réalité des territoires](#) ».
- [Livre blanc des Etats-Généraux de l'éducation](#).
- Avis du CNLE du 25 septembre 2020: [12 propositions pour accompagner les plus fragiles face à la crise](#)

Ouvrages

Barhoumi M., Caille J.-P., 2020, « Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés », Education & formations, n°101

"Inégalités scolaires - Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale" p 763, s.d. P Savidan, PUF, 2018

Textes de référence

- [Loi du 29 juillet 1998](#) d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion
- [Loi du 31 mai 1990](#) pour une république numérique 09/2016
- [Loi du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- [Loi du 26 juillet 2019](#) pour une école de la confiance
- [Décret n° 2020-811 du 29 juin 2020 précisant les pièces pouvant être demandées à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste prévue à l'article L. 131-6 du code de l'éducation](#)
- [Arrêté du 1er octobre 2021 paru au Journal officiel du 13 octobre 2021](#)
- [Décret n°2020-811 du 29 juin 2020](#)

> N° 2 - Interventions au sein du groupe « Egalité des chances »

- **Marie Duru-Bellat**, professeur de sociologie à Sciences Po
- **Fabrice Murat**, chef de projet au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), membre du comité scientifique du CNLE
- **Nathalie Groh**, Présidente de la Fédération française des « Dys » (FFDys)
- **Docteur Catherine Billard**, Neurologue, Pédiatre et Neuropsychologue
- **Hélène Beaurepaire**, Inspectrice de l'Education Nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IENASH)
- **Docteur Caroline Maurin**, Médecin conseillère technique de la rectrice de Versailles
- **Docteur Nadia Rachedi**, Médecin coordonnatrice du groupe santé technique de l'Assemblée des Départements de France (PMI)
- **Barbara Bazoly**, chef Pôle Relations avec les associations et Partenariats à la direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation
- **Emmanuelle Murcier**, déléguée nationale de l'association fédérative des Université Populaires des Parents (UPP)
- **Sylvie Davieau**, responsable d'établissements de l'association les Apprentis d'Auteuil
- **Phillipe Lebreton**, chef du bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- **Marie Aleth Grard**, présidente d'ATD Quart Monde
- **Jérôme Vignon**, ancien président de l'ONPES
- **Noémie Paté**, maître de conférences en sociologie à l'Institut Catholique de Paris
- **Olivier Milhaud**, maître de conférences en géographie à Sorbonne Université/Médiations, membre du comité scientifique du CNLE
- **Antonine Ribardière**, maître de conférences à Paris 1
- **Emma Ghariani**, co-directrice de la MedNum
- **Vincent Lewandowski**, chef du pôle Action territoriale, Défenseur des droits
- **Nicolas Grondin**, chef de projet « maisons départementales de la solidarité connectées » du département des Bouches-du-Rhône
- **Louis Barda**, chargé de mission Société civile, à la direction de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits du Défenseur des droits
- **Thomas Breda**, chercheur au CNRS

Présidentes : Delphine BONJOUR et Lucienne Soulier

Rapporteuses : Coralie DECLE et Sonia BENMAA

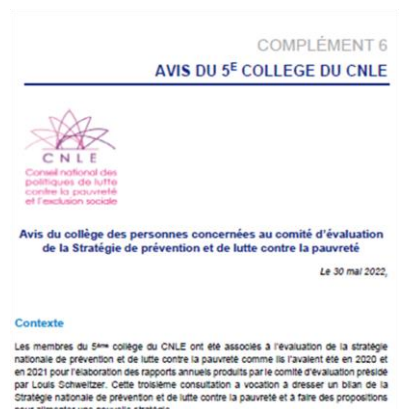
- **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**
BONJOUR Delphine (Secours catholique)
FREDERICO Michel (Emmaus France)
JULIEN Manon (Uniopss)
- **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**
ROUSSENAC Alain (Force ouvrière)
SOVRANO Christine (CGT)
- **PARTENAIRES QUALIFIÉS**
COURTEL Catherine (Restos du cœur)
MORIAU Bernard (MDM)
- **COLLEGE DES PERSONNES CONCERNÉES**
BENMAA Sonia (Apprentis d'Auteuil)
DECLE Coralie (Tribu de Tachenn)
FOUCHE Sylvie (FAS)
GRENIER Marie-Jeanne (Pas à pas)
GARDON Sabrina (Secours populaire)
LELIEVRE Sylvie (AF UPP)
SOULIER Lucienne (ATD)
- **ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**
AMAR Naouel (DJEVPA)
LAVERNE Elisabeth
DEVRIENDT Matthieu (DGCS)
- **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**
DUPUY-ADISSON Monique (UDAF)
- **COMITÉ SCIENTIFIQUE**
MIOT Charlotte (CASVP)
MILHAUD Olivier (Universitaire/Chercheur)
MURAT Fabrice (DEPP)

> N° 4 - Glossaire

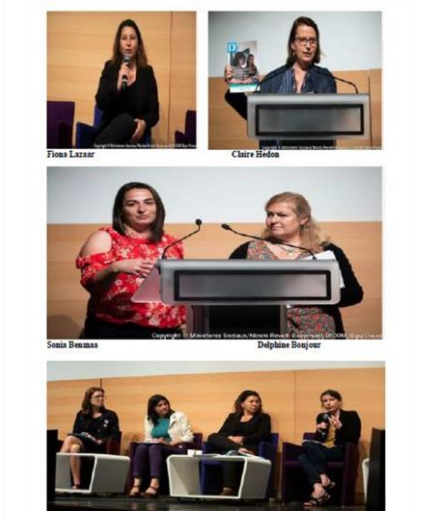
AME	Aide médical d'Etat
ARS	Agence régionale de santé
CAMPS	Centre d'action médico-social précoce
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogiques
CESE	Conseil économique social et environnemental
CERTA	Centre troubles apprentissages
CSS	Complémentaire santé solidaire
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
EP	Éducation prioritaire
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MNA	Mineurs non accompagnés
PAP	Projet d'accompagnement personnalisé
PASS	Permanences d'accès aux soins de santé
PMI	Protection maternelle Infantile
QPV	Quartier politique de la ville
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés
REP	Réseaux d'éducation prioritaire
TSLA	Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages communément appelés « troubles Dys » sont reconnus comme des "handicaps cognitifs" comprennent, selon la définition donnée par la Haute Autorité de Santé (HAS) : le trouble du langage (dysphasie) ; le trouble spécifique des apprentissages (déficit en lecture, expression écrite, calcul) ; le trouble développemental de la coordination ; le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Derniers travaux du CNLE

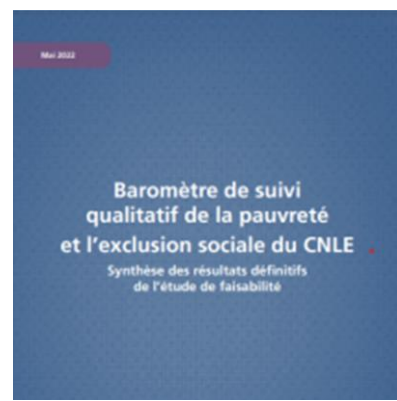
Juillet 2022 | Le 5e collège du CNLE associé à l'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022



Juin 2022 | Réunion plénière du CNLE, en présence de la Défenseure des Droits



Mai 2022 | Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale du CNLE – Publication de la synthèse des résultats de l'étude de faisabilité



Avril 2022 | Contribution du CNLE au programme national de réforme (PNR)



Février 2022 | L'avis du CNLE sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle



Décembre 2021 | Avis du CNLE sur le rapport annuel de la complémentaire santé solidaire



Vous pouvez suivre l'actualité du #cnle, sur :



Le site internet [/www.cnle.gouv.fr/](http://www.cnle.gouv.fr/)



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

